

# ÉCONOMIE

LE DEVOIR, LES SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 NOVEMBRE 1993

**B**  
Annonces classées Page B9  
Avis légaux Page B8  
Bourse Page B4  
Météo Page B9  
Sports Page B10

## Une fin frénétique

**A**u moment où les médias louangeaient le succès de Nationair, le président et fondateur du défunt transporteur jonglait avec les comptes en souffrance. La période d'octobre 1992 à mars 1993, avant de recourir à la protection des tribunaux, fut particulièrement turbulente.

Si on réussissait tant bien que mal à éteindre les feux en remboursant les factures les plus exigeantes à même les comptes fournisseurs, les gouvernements, précise Robert Obadia, ont commencé à serrer la vis et à exiger le remboursement des sommes dues dès janvier. Tour à tour les ministres du Revenu, du Travail et des Transports ont fait savoir leur impatience, les uns face à un conflit de travail qui avait assez duré, les autres face à des créances qui se devaient d'être remboursées.

Déjà fin février, pendant que le ministre Corbeil poursuivait sa réflexion sur une possible aide financière, Nationair subissait la parade des huissiers. Peu avant, M. Obadia avait rencontré le ministre du Revenu, qui lui aurait administré une véridique leçon de chiffres. Il comprit alors que le bateau coulait. Les employés apprenaient que leurs assurances n'étaient plus payées lorsqu'ils présentaient leurs réclamations, les fournisseurs exigeaient du comptant, les salaires des employés faisaient partie du roulement des comptes-fournisseurs. Aéroports de Montréal menaçait de saisir des appareils et les chèques rebondissaient. Le ministre des Transports Jean Corbeil est venu accélérer cette spirale vers le bas en refusant qu'Otta- wa joue un rôle de banquier et en disant non, le 12 mars dernier, à l'appel à l'aide lancé par Nationair.

Trois vice-présidents ont alors annoncé leur démission, avec fracas. Leur décision, irrévocable, était prise avant celle de M. Corbeil; ils ont toutefois préféré attendre la position d'Otta- wa pour ne pas nuire aux chances de Nationair d'obtenir le soutien financier désiré.

Déprécié par M. Obadia, Daniel Yves Durand a pourtant été derrière le succès de l'entrée de Nationair sur le corridor Montréal-Toronto. En fonction depuis juillet 1992, il a en peu de temps modifié de tout à fait l'image publique de Nationair et amélioré radicalement les relations internes. Ridiculisé par M. Obadia, Claude Lévesque a pourtant été l'homme sur qui reposait la croissance de Nationair selon les nombreux témoignages recueillis. La relation avec les grossistes, et avec Nouvelles Frontières notamment, et les contrats à l'étranger, menacés d'être interrompus à au moins une reprise dans le passé, étaient restés à bout de bras par M. Lévesque.

### La soif de liquidités

«Nous savions la situation difficile chez Nationair, mais lorsque nous découvrons, par le biais des médias, le véritable portrait financier de l'entreprise, nous ne pouvions plus servir de caution morale», nous dit l'un d'eux. Le risque était grand, les grossistes et fournisseurs étaient invités à s'embourser davantage et le courtier des fameux contrats à l'étranger «jouait sa tête». «Nous ne pouvions laisser faire cela.»

L'entreprise avait alors une telle soif de liquidités qu'elle n'hésitait plus à «forcer» les grossistes affiliés à payer ses factures pour ramener au pays des passagers victimes de la multiplication des saisies d'appareil en sol étranger. En effectuant le service, Nationair pouvait retirer les dépôts retenus en fidéjussés et espérer étirer le temps jusqu'à la desserte des lucratifs contrats reliés au pèlerinage de La Mecque.

Ce fut peine perdue. La Défense nationale lui retira le contrat du transport des troupes en Allemagne; Nationair perdit ensuite Saudia Airlines et Garuda, toutes deux préférant s'en remettre à la sécurité offerte par d'autres transporteurs.

Selon les documents du syndicat Richter & Associés, Nationair laisse, dans sa faillite, une créance totale de 86 millions\$ (dettes de Nolisair et Technair combinées), dont 6,5 millions en déductions à la source prélevées mais non versées, et 2,3 millions\$ dus aux employés.



Robert Obadia et l'autopsie de Nationair

## Succès assassiné ou équipée suicidaire?

GÉRARD BÉRUBÉ  
LE DEVOIR

**N**ationair aura soulevé bien des passions au Québec. De mémoire, jamais une entreprise québécoise se sera méritée autant de critiques et autant d'éloges à la fois. C'était tout ou rien, noir ou blanc, jamais gris. L'effet de balancier, émotif, était attisé par la controverse d'un homme, Robert Obadia, qui ne laissait personne indifférent, d'un homme intelligent et vif d'esprit qui a construit une belle entreprise sur des fondations fragiles et qui n'a pas su garder le cap. Les moteurs ont tourné à plein régime, sans carburant, conduisant l'équipage vers l'inévitable.

Dans un livre bien rédigé, de lecture agréable, devant sortir en librairies lundi, le président et fondateur du défunt transporteur jette le blâme de l'échec sur tous - syndicat, concurrents, médias, politiciens, cadres. Il ne se reconnaît aucune erreur, sauf celle de ne pas avoir su cultiver les relations publiques auprès des médias et du monde politique. Personne, ou à peu de personnes - parmi ses collègues chez Québecair, ses concurrents - ne pouvait rivaliser avec lui au chapitre de la compétence. Mais certaines réalités, familières à un «homme de chiffres» tel qu'il aime se définir, parlent d'elles-mêmes.

D'entrée de jeu Robert Obadia parle d'assassinat. Il établit un parallèle entre la fin de Nationair et la disparition tragique de la petite Britannique Laker Airways, dix ans plus tôt. Or, si le créateur du dérangé SkyTrain est mort au combat et fut véritablement assassiné par un ralliement des forces extérieures, il faut plutôt parler de suicide dans le cas de Nationair.

Dans sa genèse d'un échec, Léo-Paul Lauzon, du département des sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal, est catégorique: «Robert Obadia a trop mis l'accent sur un accroissement tous azimutés de ses ventes et de ses parts de marché par le jeu suicidaire d'une guerre de prix». L'expert en théories comptables, dans le cadre d'une étude commandée par la Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), insiste: «Les erreurs stratégiques cumulées de M. Obadia, dont la construction d'un hangar à un prix fort élevé et des coûts d'entretien excessifs, une guerre de prix ridécule avec des concurrents beaucoup plus gros que lui et, surtout, une guerre d'usure insensée avec ses propres employés auront été la principale cause des flux monétaires négatifs.» Incapable de «gérer convenablement sa croissance», «une compagnie nettement sous-capitalisée plie l'échine rapidement au premier soubresaut.»

### Le coefficient d'endettement

«On ne s'embarque pas dans des guerres de prix et dans une interminable croisade anti-syndicale lorsqu'on n'a pas les reins financiers assez solides, a insisté le prof de l'UQAM reconnu pour son indépendance intellectuelle. Peut-être les dirigeants de Nationair ont-ils trop misé sur l'aide providentielle de l'État pour réparer les pots cassés?»

Le coefficient d'endettement, déjà fort élevé en 1985, ne reposait que sur un capital-actions de 278 800\$. En octobre 1992, soit au moment où Nationair amorçait sa course effrénée pour l'obtention de fonds autogénérés en se lançant dans le corridor Montréal-Toronto, l'entreprise se retrouvait à la tête d'une dette totale de 126,3 millions\$ et d'un fonds de roulement négatif de 34,3 millions\$. L'avis des actionnaires, dégrainé par quatre exercices financiers déficitaires, souffrait d'un déficit de 10 mil-



*Bien plus que d'hypothétiques conspirateurs, une guerre de prix et une croisade anti-syndicale ont tué le transporteur*

lions\$, ce qui n'a pas empêché Nolisair de verser 4,4 millions\$ en dividendes à M. Obadia entre 1987 et 1990. «Ces dividendes exorbitants auront saigné l'entreprise en aggravant à un seuil intolérable sa situation financière déjà précaire occasionnée par un manque d'investissement initial de l'actionnaire et par l'accumulation d'une série de pertes annuelles. Compte tenu du contexte, le versement de ces dividendes dépasse tout entendement.»

Dans son livre, M. Obadia ne fait pas référence à cette étude. Il se contente de présenter «les dividendes comme étant la récompense des entrepreneurs lorsque leur entreprise est rentable» et de les relativiser par rapport... au chiffre d'affaires cumulé. Or, depuis sa création en décembre 1984, Nationair n'a été rentable que de 1986 à 1988, selon les relevés de Léo-Paul Lauzon. Et pendant ce temps, Groupe Transat, principal concurrent et de taille comparable à Nationair, solidifiait sa base en émettant du capital-actions et en réinvestissant dans l'entreprise la quasi-totalité de ses bénéfices. Au 31 janvier 1993, le capital-actions de Transat se chiffrait à 35,1 millions\$, contre 278 800\$ pour Nationair.

Cette absence de capitalisation est omniprésente dans l'épopée Nationair. «Selon nous, a illustré M. Lauzon, les gouvernements auront perdu au moins 24 millions\$ dans l'aventure Nationair, ce qui n'est pas le cas pour Robert Obadia qui, après avoir investi seulement 278 800\$ dans l'entreprise, s'est versé des dividendes de 4 356 394\$.» Le constat est simple pour le prof: «Cette sous-capitalisation chronique a évidemment amené la compagnie à financer sa croissance et ses déficits par l'entremise du report de paiement de ses comptes-fournisseurs et des sommes dues aux gouvernements. Cette absence de capitalisation a également incité

les banques canadiennes à ne pas consentir de prêts à Nationair.»

Cette absence d'épine dorsale apparaît nébuleuse dès la naissance de l'entreprise, qui fut compromise par le retrait *in extremis* d'Yves Duquesne. La somme de 1,4 millions\$ nécessaire au lancement des activités a finalement été injectée par le promoteur Maurice Pinsonneault et par Laurent Beaudoin, président de Bombardier; M. Pinsonneault se retira trois mois plus tard et M. Beaudoin, en 1986. Les motifs derrière ces retranchements, pas plus que les modalités entourant le rachat des participations de chacun, ne sont expliqués par M. Obadia.

### Mystérieux soutiens financiers?

Pas un mot sur la provenance et l'identité de son ou de ses soutiens financiers. Pourtant, plusieurs médias ont relié ce financement à Farhad Azima, présenté comme étant un «transporteur» d'armes et présumément impliqué dans le scandale de l'irangate. Tout au plus M. Obadia précise-t-il dans son livre qu'il avait réussi un coup fabuleux en louant de Farhad Azima ses deux premiers appareils, deux DC-8. Quant à l'association entre Nationair et la livraison d'armes à l'Iran: «Bien entendu, il n'y avait aucun rapport ni avec Nationair ni avec moi-même», se contente-t-il de dire.

Tous les témoignages convergent. M. Obadia aurait eu l'occasion de profiter du momentum et d'un bénéfice net record de 5,1 millions\$ réalisé en 1987 pour tenter l'aventure boursière et asseoir Nationair sur une capitalisation plus solide. Il ne l'a pas fait. Cette occasion manquée coïncide avec un changement d'attitude observé par à peu près tous ceux qui le côtoyaient: Nationair était devenue pour lui une «machine à sous» devant servir à son enrichissement personnel. C'est alors que la série de versements de dividendes commença.

Les années qui ont suivi ont donné lieu à la construction, au coût de 13,5 millions\$, d'un hangar qui a tôt fait de devenir un gouffre financier, financé à l'aide d'un généreux prêt participatif octroyé par la So-

ciété de développement industriel (3,5 millions\$) et par un mélange «d'emprunts et de comptes-fournisseurs». Puis, entraînée par Transat, Nationair s'est inspirée de la tendance imprégnée par la concurrence pour se porter acquéreur d'une participation dans trois grossistes en voyages, avec un drainage de 4,3 millions\$ sur son encaisse.

Mais Nationair n'en avait pas les moyens. Il n'avait pas, non plus, les capacités d'absorber un long conflit de travail et un lock-out de 15 mois, l'un des plus longs conflits de travail au Québec. Malgré le recours aux briseurs de grève, qui a eu pour effet d'amenuiser l'impact du conflit sur les activités de l'entreprise au détriment d'une agitation dans l'opinion publique, le coût financier du face-à-face pour Nationair a oscillé «entre 10 millions et 20 millions\$, et peut-être plus près de 20 millions que de 10 millions\$», a soutenu Léo-Paul Lauzon.

Le conflit a été brutal, amplifié par un boycott, et chaque partie a accusé l'autre d'avoir été responsable et du conflit, et de la durée du conflit.

### Les fonctionnaires, les politiciens et les autres

Dans son bouquin, M. Obadia ne manque pas d'associer le syndicat SCFP à la FTQ, de confondre FTQ et Fonds de solidarité des travailleurs FTQ, ce dernier étant un actionnaire minoritaire de Transat, pour jeter les bases d'un complot destiné à assassiner Nationair. Il étend ce lien à Air Canada, à un Canadien et aux fonctionnaires fédéraux (qui ne sont pas sous la juridiction du SCFP); il condamne l'inertie des libéraux fédéraux, alors à l'opposition, du NPD et du Bloc québécois, alors que ces derniers sont intervenus à plusieurs reprises pour soutenir le refus à toute forme d'aide financière à une entreprise qui emploie des «scabs»; il dresse une chronologie inadéquate du conflit, de l'action des parties impliquées, et donne une interprétation déformée des positions des deux médiateurs nommés dans le dossier.

Pas un mot du «syndicat de boutique» qu'il a voulu implanter, syndicalisant les briseurs de grève pour sortir le SCFP de Nationair; pas un mot non plus de l'infiltration et de la mise sous écoute électronique des manifestants.

Un conflit de 16 mois sera pourtant réglé en moins de 24 heures, le 19 février dernier, dans le but d'éliminer un irritant à la demande d'aide financière déposée sur le bureau du ministre fédéral des Transports. Deux des vice-présidents démissionnaires, Daniel Yves Durand et Claude Lévesque, ont piloté le règlement qui impliquait une participation financière des employés et la création d'un marché secondaire par l'intermédiaire du Fonds de solidarité. Cette participation, «acceptée puis rejetée par M. Obadia», nous dit l'un d'eux, est venue alimenter la thèse du complot.

Tous y passent dans la liste des assassins. Le ministre Jean Corbeil, les grossistes, forcés de dédouaner les passagers pris en otages dans les derniers instants de Nationair, les vice-présidents démissionnaires, les concurrents, les Air Transat, Air Canada, Canadien et Via Rail, le SCFP et le Fonds de solidarité. Quant aux assureurs, «ils étaient intraitables», et aux médias: «ils ont certainement été l'arme au bout des bras des assassins.»

Mais pendant que les médias louangeaient le succès qu'était devenue Nationair, M. Obadia multipliait les demandes de reports d'échéance et de remboursements auprès de ses créanciers et fournisseurs. Ayant détourné 6,5 millions\$ de retenues à la source, il faisait face, dès le début de janvier 1993, à l'intransigence des gouvernements. Le refus du ministre des Transport d'accorder l'aide financière souhaitée a sonné le glas de Nationair et a incité les créanciers à exiger leur dû.

L'inévitable, qui se dessinait dans l'ombre d'une incursion dans le corridor Montréal-Toronto, ne pouvait plus être évité.



L'ALUMINIUM. MÉTAL LÉGER. MÉTAL RÉCYCLABLE. MÉTAL D'AVENIR. MÉTAL TRANSFORMABLE.

## • ÉCONOMIE •

# Les ambitions de Raymonde, de Tina et des autres

### COMMUNICATION

PATRICK  
PIERRA

«Raymonde, Tina et les autres», qui aurait pu être le titre d'un film de Claude Lelouch, sert de nom à une agence de publicité montréalaise (qui préfère cependant se présenter sous ses initiales, RTA).

Raymonde Lavoie et Tina Schiefelbein, les deux fondatrices de RTA, se sont adjointes récemment deux «autres» associés: Kevin Gilligan, qui vient d'ouvrir un bureau de RTA à Toronto pour gérer le compte de BMW dans l'ensemble du Canada, et Barbara Ann Thompson, ancienne directrice de la publicité et de la promotion de Provigo et esprit respecté dans le cénacle publicitaire montréalais.

Ces quatre associés partagent un même credo, celui de la marque: «Nous aimons nous présenter comme des communicateurs de marque, dit Tina Schiefelbein. Ce qui nous passionne, c'est de gérer des grandes marques ou d'en imposer de nouvelles.»

Des grandes marques, RTA en compte déjà plusieurs parmi ses clients, dont BMW, Air France, Kellogg et Tropicana. Pour de tels annonceurs, présents dans de nombreux pays, le premier réflexe est souvent de confier sa publicité mondiale à un réseau international d'agences, tel Saatchi & Saatchi, Young & Rubicam, Ogilvy & Mather ou Eurocom.

«Mais on sent beaucoup de changements dans le marché, remarque Raymonde Lavoie. Récemment, plusieurs grands annonceurs ont choisi des voies moins traditionnelles.»

Ainsi, Coca-Cola a demandé à la Creative Artists Agency, une agence



Les quatre associés de RTA, Tina Schiefelbein, Kevin Gilligan, Raymonde Lavoie et Barbara Ann Thompson.

d'artistes, de réaliser sa dernière campagne télévisée. De son côté, IBM a enlevé son budget de publicité aux États-Unis d'une grande agence pour le confier à une nouvelle et petite agence. En Europe, BMW a confié l'ensemble de son budget à l'agence française BDDP, qui n'était pourtant pas présente en Allemagne; elle y a ouvert un bureau spécialement pour servir le constructeur automobile.

«Certains annonceurs sont de plus en plus réticents à confier leur stratégie publicitaire à des grosses machines, résume Tina Schiefelbein. Ils ont davantage tendance à faire confiance à des petites

équipes très créatives.»

Tous ces mouvements encouragent RTA à affirmer des ambitions internationales. Alors que Barbara Ann Thompson prend en charge le bureau de Montréal, Tina Schiefelbein vas se concentrer sur le développement des affaires aux États-Unis. Américaine d'origine, sa carrière publicitaire l'a menée à New-York, Mexico et Paris, avant Montréal.

«À partir de Montréal, nous pouvons déjà desservir l'ensemble du Canada avec des créations en anglais et en français, dit-elle. Mais nous pouvons aussi toucher le marché américain. D'ailleurs, pour cer-

taines entreprises, il est plus logique de se développer du nord vers le sud que d'est en ouest.

Il faut sans doute une bonne dose de naïveté, lorsqu'on ne compte qu'une vingtaine d'employés, dans une ville qui n'est pas le centre du monde, pour proposer de gérer la stratégie publicitaire internationale de grands annonceurs.

Mais cette naïveté semble toute raisonnée. Puisque RTA vise particulièrement des annonceurs européens, qui pourraient utiliser le Québec comme porte d'entrée vers le marché américain. L'agence envisage-t-elle de s'allier avec une agence européenne? Le «Oui» des trois associés sonne comme une résolution.

À défaut d'être présente partout pour servir les clients à très gros budgets et implantés dans d'autres villes que Montréal et Toronto, RTA se dirige plutôt vers les clients à budget plus modeste, dont la notoriété est sans commune mesure avec l'investissement publicitaire. Air France est déjà dans ce groupe. De nombreux parfums, alcools, couturiers, produits de luxe, logiciels, y figurent également.

Quant à la possibilité d'exporter hors du Québec une création conçue à Montréal, RTA a déjà deux exemples qui l'encouragent dans ce sens: l'agence a réalisé un message pour Corn Flakes qui a été diffusé en France, et un autre pour Mini Wheats, diffusé au Mexique.

### LES 10 ÉMISSIONS LES PLUS REGARDÉES SEMAINE DU 1<sup>ER</sup> AU 7 NOVEMBRE 1993

1	Blanche	R-C	jeudi	2 358 000
2	Fort Boyard	TVA	vendredi	1 811 000
3	Chambre en ville	TVA	mardi	1 542 000
4	Surprise sur prise	R-C	dimanche	1 515 000
5	Les grands procès	TVA	mardi	1 508 000
6	Cormoran	R-C	lundi	1 505 000
7	Chacun son tour	TVA	lundi	1 455 000
8	Sous un ciel variable	R-C	mercredi	1 348 000
9	Tous pour un	R-C	jeudi	1 252 000
10	La petite vie	R-C	samedi	1 212 000

Source: Nielsen

## SPEQ - LE DEVOIR INC.

LE DEVOIR a récemment recruté  
des centaines de nouveaux actionnaires.

### VOUS POURRIEZ EN ÊTRE

Qui sont-ils ?

Le 15 septembre, plus de 500 actionnaires  
de la Société de placement en entreprise québécoise (SPEQ-Le Devoir)  
ont investi 358 000 \$ dans le journal.

La SPEQ-LE DEVOIR INC. compte aussi sur des engagements  
de plus de 150 000 \$, au nom de quelque 200 futurs investisseurs.

Ces amis du Devoir se joignent aux actionnaires,  
institutions et gens d'affaires, qui ont assuré en deux phases  
la restructuration financière du journal.

Nous avons donc atteint la moitié de l'objectif.  
Votre adhésion nous mènera au but.

### SI VOUS EN ÊTES

Vous devenez actionnaire de la SPEQ  
et obtenez un représentant au conseil du DEVOIR.

Vous soutenez le développement d'un journal en renouveau.

Vous êtes constamment informé des affaires de votre quotidien.

Vous obtenez une déduction fiscale (provinciale) de 125 %,  
pour chaque tranche de 500 \$, l'investissement minimum.

### ET SURTOUT

vous témoignez de votre solidarité avec un quotidien critique,  
vigoureux, libre, et exigeant.

Première émission par voie de prospectus  
SPEQ LE DEVOIR INC.

1 100 000 \$ (1 100 000 actions ordinaires) Prix: 1,00 \$ l'action

Souscription minimale: 500 actions ordinaires (500 \$)

Souscription par tranche de 500 actions ordinaires (500 \$)

Le placement minimum de 350 000 actions  
ordinaires (350 000 \$) a été réalisé.

Le produit net du placement sera utilisé pour souscrire  
à 1 000 000 d'actions votantes et participantes de  
LE DEVOIR INC. soit environ 15,5 %.

POUR OBTENIR TOUTS RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ REMPLIR LE FORMULAIRE  
ET UN EXEMPLAIRE DU PROSPECTUS DÉFINITIF VOUS SERA TRANSMIS.

JE DÉSIRES RECEVOIR DES RENSEIGNEMENTS TOUCHANT L'ACHAT D' ACTIONS  
DE LA SPEQ QUI INVESTIRA DANS LE DEVOIR INC.

NOM.....

ADRESSE.....

TÉLÉPHONE.....

EXPÉDIER À: RAYMONDE GUAY ou ROGER BOISVERT, 2050, RUE DE BLEURY, 9<sup>E</sup> ÉTAGE,  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 3M9 TÉL.: (514) 985-3333 TÉLÉC.: (514) 985-3310

## RÉDACTEURS EN CHEF

Le samedi à 18 h 30

Animée par Simon  
Durivage, une émission qui  
réunit, chaque semaine,  
journalistes, politologues  
et diplomates des cinq  
continents pour un tour  
d'horizon des grands  
événements dans le monde  
à TV5, câble 15\*.

Produit par Larry Shapiro -  
Les Affaires Mondiales,  
en collaboration avec TV5.

\* Peut varier.  
Consultez votre cablodistributeur.

**Le monde est à vous!**



Simon Durivage



## Cours d'analyse Boursière

par Michel Carignan

Président de la compagnie DECISION-PLUS et  
signataire du COUP D'OEIL BOURSIER  
de la section ÉCONOMIE



Vous apprendrez les notions de base pour analyser  
graphiquement les mouvements de prix provoqués  
par l'offre et la demande. Exercices individuels  
de prises de décisions sur papier et simula-  
tions de la réalité sur grand écran. Ana-  
lyse du marché actuel, des secteurs et  
des titres offrant les meilleurs po-  
tentiels à la hausse et à la baisse.

Contactez DECISION-PLUS  
pour réserver votre place au  
(514) 392-1366

ou commandez notre vidéocassette «SOLUTIONS  
POUR DÉCIDEURS» de 145 minutes au (514) 851-1125.  
Ce vidéo inclut une introduction à l'analyse technique  
de 35 minutes.

Samedi le 11 décembre 1993  
125\$, repas léger inclus  
Durée: de 9h à 16h

### LA SEMAINE ÉCONOMIQUE

#### CANADA

#### Investissements étrangers records

Les investisseurs étrangers se sont  
rués sur les titres, actions et obli-  
gations, canadiens. En septembre,  
l'achat des titres canadiens par les  
investisseurs étrangers s'est élevé  
à 9,8 milliards\$, gonflant le total  
depuis le début de l'année à 45,8  
milliards\$. Ce total bat l'ancien re-  
cord de 28,7 milliards\$ enregistré  
en 1991, pour l'ensemble de l'an-  
née.

#### Légère baisse des profits

Les profits des entreprises cana-  
diennes ont légèrement baissé au  
cours de l'été. De juillet à sep-  
tembre les compagnies ont rappor-  
té des bénéfices de 13 milliards\$  
en données ajustées aux variations  
saisonnnières, soit 1 milliard\$ de  
moins que ceux enregistrés au tri-  
mestre précédent.

#### Baisse des prestations de chômage

Les prestataires de l'assurance-  
chômage ont reçu 1,2 milliard\$ en  
septembre, une diminution de  
14,5% par rapport au même mois  
de 1992. De janvier à septembre, le  
régime a versé 14,3 milliards\$, une  
baisse de 4,2% comparativement à  
la même période en 1992.

#### Inflation à 1,9%

Le taux annualisé de l'inflation est  
demeuré stable, à 1,9% entre sep-  
tembre et octobre. Depuis mars  
dernier, il a varié de 1,6 à 1,9%.

#### Le taux d'escompte vers le bas

La Banque du Canada a abaissé de  
10 points, de 4,46 à 4,36%, son  
taux d'escompte.

#### Le commerce de détail au point mort

Les ventes désaisonnalisées du  
commerce de détail en septembre  
sont restées pratiquement inchan-  
gées à 16,3 milliards\$, un niveau  
supérieur de 4,7% à celui de l'an-  
née dernière. Six des dix provinces  
ont connu une baisse, avec une di-  
minution de 0,3% au Québec et de  
0,1% en Ontario. La tendance des  
ventes du commerce de détail  
continue de progresser depuis fé-  
vrier 1992.

## Les visiteurs ont dépensé 977 millions\$

Ottawa (PC) — Les visiteurs  
d'outre-mer ont dépensé une  
somme sans précédent de 977 mil-  
lions\$ au Canada, au cours du troi-  
sième trimestre de l'année.

Selon les données préliminaires  
publiées hier par Statistique Canada,  
données ajustées aux variations sai-  
sonnières, les transactions impli-  
quant les voyages internationaux ont  
provoqué un déficit de 1,9 milliard\$,  
au Canada, durant ce même tri-  
mestre, soit un déclin de 12,4% sur le  
second trimestre.

La balance des paiements au cha-  
pitre du tourisme s'est également  
améliorée en ce que les sommes per-  
çues des visiteurs ont augmenté  
alors que les dépenses encourues  
par les Canadiens à l'étranger ont flé-  
chi, souligne l'agence fédérale.

Les revenus tirés des visiteurs  
étrangers ont augmenté à 2,1 mil-  
liards\$, durant cette période, soit  
0,9% de plus qu'au trimestre précé-  
dent.

Les revenus de ce secteur écono-  
mique provenant des États-Unis ont  
toutefois fléchi de 1,5% à 1,2 mil-  
liard\$, alors que les revenus proven-  
ant des autres pays grimpaient de  
3,9% à 977 millions\$.

## Quo ferme une unité à Baie-Comeau

St. Catharines (PC) — Quo fer-  
mera de façon permanente son  
unité de pâte mécanique à son usi-  
ne de Baie-Comeau, au cours de la  
prochaine année, congédiant envi-  
ron 100 personnes. Quo, ex-com-  
pagnie Quebec and Ontario Paper,  
accroîtra toutefois la capacité de  
production de son unité de recyclage.  
L'unité de pâte mécanique four-  
nit actuellement environ 20% de la  
capacité de production de l'usine.  
La compagnie comptabilisera une  
somme d'environ 17 millions\$  
qu'elle consacra aux primes de  
départ et à la baisse de son actif pro-  
voquée par cette fermeture qui se  
réalisera au cours du quatrième tri-  
mestre de 1994.

## ÉCONOMIE

EN BREF

## UNE CONVENTION AVEC ÇA?

Les quelque 60 salariés du restaurant McDonald de la rue St-Laurent à Longueuil ont décidé très majoritairement de se syndiquer et d'adhérer au Local 500 des T.U.A.C. (FTQ). Une requête en accréditation vient d'être déposée au Bureau du commissaire général du travail, lequel devrait désigner sous peu un agent d'accréditation pour enquêter dans ce dossier. «Il faut savoir que les conditions de travail dans les restaurants McDonald sont particulièrement pénibles; aucun emploi régulier, une échelle salariale d'entre 68 et 88 de l'heure avec une progression sur six ans avant d'atteindre le sommet de cette échelle, des augmentations de salaire de 15 cents de l'heure à tous les six mois et ce, en autant que le gérant du restaurant fasse une évaluation positive du travail de l'employé, etc, etc», a précisé François Lauzon, président du Local 500, dans son communiqué. Les TUAC ont également entrepris au cours du mois de novembre une vaste campagne d'organisation syndicale dans les établissements Club Price. «Cette campagne origine de l'insécurité grandissante des employés de ces magasins d'alimentation et ce, au fur et à mesure que Costco implante sa gestion à la suite de l'acquisition de Club Price», poursuit le communiqué. Les TUAC s'attendent à pouvoir déposer une première requête en accréditation dans un établissement Club Price en 1994.

## LE PATRON DE TÉLÉGLOBE À L'ONU

André LeBel, président et chef de la direction de Téléglobe Canada, a été nommé au Conseil consultatif des télécommunications mondiale de l'Union internationale des télécommunications, organisme spécialisé de l'Organisation des Nations Unies. Cette nomination s'ajoute aux responsabilités de M. LeBel, qui demeure à la tête de Téléglobe Canada. Le Conseil consultatif des télécommunications mondiales compte 21 membres. Les mandats y sont de deux ans et sont renouvelables. Le CCM examine l'état des réseaux et services mondiaux de télécommunications afin de mettre de l'avant une vision favorable au développement harmonieux des technologies de l'information à travers le monde pour le bien-être et l'avancement de l'humanité.

## GAZ MÉTRO: ÉMISSION DE 55 MILLIONS\$

Montréal (PC) — Gaz Métropolitain a annoncé hier un projet d'émission de parts d'environ 55 millions\$. Ce deuxième appel public à l'épargne en moins d'un an a pour objet de financer l'acquisition convenue avec Nova Corporation de Alberta de sa participation de 50% dans le capital de la Société Gazoduc TQM pour un prix de l'ordre de 52 millions\$. Cette acquisition devrait être complétée le 1er décembre 1993 et prendre effet le 1er janvier 1994. André Caille, président et chef de la direction de Gaz Métropolitain, a rappelé que lors de l'émission de parts de 110 millions\$ le 1er février, la société avait indiqué que des émissions subséquentes pourraient être faites si l'entreprise décidait de réaliser des investissements importants pour accélérer son développement, ce qui est le cas avec la transaction proposée.

## Air Canada doit décrire plus clairement son passif

La CVMQ appose son visa sur un prospectus modifié pour l'émission d'actions

GÉRARD BÉRUBÉ  
LE DEVOIR

La Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) a apposé jeudi son visa sur un prospectus modifié accompagnant l'émission de 250 millions\$ d'Air Canada. Une place a été accordée aux activités de financement hors-bilan pour tenter de refléter le portrait de la dette du transporteur, dessiné partiellement dans la version provisoire du prospectus.

La CVMQ a ainsi retenu différents points soulevés dans la demande de Pierre Gauthier, comptable agréé et spécialiste en cession-bail; elle fait également écho aux questions soulevées par LE DEVOIR. «Le visa a été accordé après que les changements souhaités eurent été apportés, a précisé Louise Lebel-Chevalier, directrice des affaires publiques de la CVMQ qui ajoute: «Nous fonctionnons avec les normes de l'Institut canadien des comptables agréés».

Les engagements d'Air Canada en matière de location-exploitation, manquants dans la première version, ont été rajoutés dans le prospectus définitif. Non pas au passif, mais en guise de complément d'information. Ce faisant, le passif du transporteur affiche toujours un poste dette à long terme et obligations au titre de contrats de location-acquisition de 2,6 milliards\$ au 30 septembre 1993, auquel il faut ajouter à la dette perpétuelle de 931 millions\$.

Un paragraphe explicatif vient toutefois étayer le portrait financier d'Air Canada. Cette insertion décrit sommairement les engagements à payer en vertu de contrats de location-exploitation. Ainsi apprend-on que pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1992,

«les loyers minimaux futurs au titre de ces contrats s'élevaient à 2,17 milliards\$».

Le transporteur souligne également que «dans leurs décisions financières, les investisseurs, institutions financières et autres analystes financiers peuvent, dans le cas des sociétés qui ont des contrats de location-exploitation, tenir compte desdites obligations découlant de contrats de location-exploitation lors de l'établissement, pour fins de comparaison, des divers ratios financiers, dont le ratio d'endettement».

Pour Pierre Gauthier, les modifications apportées au document, son satisfaisantes quoique insuffisantes. «J'aurais aimé que le prospectus contiennent plus d'information. Que les engagements à titre de location-exploitation soient comptabilisés en date du 30 septembre 1993, par exemple.» Les données présentées constituent des engagements qui, en l'absence des détails relatifs à la valeur résiduelle rattachée à ce type de contrat, ne permet de mesurer le poids réel de l'endettement.

Sans compter, tel qu'indiqué dans le prospectus, l'entreprise a réalisé pour 510 millions\$ US d'activités de cession-bail au deuxième et troisième trimestres de 1993.

M. Gauthier déplore également l'absence de mention, dans le prospectus, de l'écart de change non comptabilisé sur la dette perpétuelle. Cet écart atteignait 240 millions\$ au 31 décembre dernier. A un taux de conversion récent, cette valeur passe à plus de 400 millions\$. «Il n'en demeure pas moins que des modifications ont été apportées à un prospectus qui autrement aurait probablement reçu son estampé.»

À Ottawa, Lucien Bouchard prône la fusion du transporteur avec son concurrent Canadien afin d'éviter la mainmise américaine

Ottawa (PC) — Afin d'assurer la souveraineté de l'industrie aérienne canadienne, le gouvernement fédéral doit favoriser la fusion d'Air Canada et de Canadien International, estime le chef de l'opposition officielle, Lucien Bouchard.

«Nous souhaitons qu'il n'y ait qu'un seul vrai transporteur au Canada, la politique du gouvernement devrait être de provoquer une fusion des deux transporteurs», a déclaré le leader du Bloc québécois hier à Ottawa.

Selon M. Bouchard, l'alliance commerciale de Canadien International avec American Airlines met en péril l'industrie aérienne au pays qui risque de tomber aux mains des grands transporteurs américains.

Déjà aux prises avec de sérieuses difficultés financières, Canadien et Air Canada ont conclu ou s'approprié à conclure des alliances commerciales stratégiques avec des transporteurs américains. En 1994, Canadien International s'alliera vraisemblablement à American Airlines, l'un des grands compagnies aériennes au monde. Air Canada, qui redoute au plus haut point cette alliance, a des intérêts financiers dans Continental Airlines et partage avec United Airlines son système de réservation.

«Si on maintient deux transporteurs au Canada, a soutenu Lucien Bouchard, ce ne seront inévitablement que deux filiales américaines.»

Cette semaine, le gouvernement de Jean Chrétien a donné le mandat à Stanley Hart, homme d'affaires et négociateur réputé, de finaliser le retrait de Canadien International du système de réservation Gemini auquel est aussi affilié Air Canada. Le Tribunal de la concurrence a autorisé cette semaine Canadien International à quitter ce système afin de permettre au transporteur de

Calgary de se brancher sur le système Sabre d'American Airlines. Ce faisant, le tribunal aplanissait le dernier obstacle majeur à la conclusion de l'entente commerciale de Canadien et American Airlines. «On a permis, à toutes fins pratiques, à American Airlines de prendre le contrôle de facto de Canadien», a lancé le chef du Bloc au cours d'une longue tirade sur le sujet hier.

«C'est fatal, c'est inexorable, at-il poursuivi, ça va obliger Air Canada à faire la même chose avec un transporteur américain pour en devenir elle aussi une filiale. On n'aura au Canada que des filiales américaines, c'est la qu'on s'en va», conclut Lucien Bouchard qui craint qu'en ce domaine les décisions du congrès américain puissent avoir préférence sur celles du parlement canadien.

Attaquant subtilement le chef du gouvernement, M. Bouchard a mis en doute hier les sentiments nationalistes de Jean Chrétien qui, au cours de la récente campagne électorale, répétait sans cesse qu'il voulait se distancer des États-Unis. «Je ne comprends pas que des gens se disant souverainistes canadiens puissent accepter une chose comme celle-là», a affirmé le chef du Bloc.

Lucien Bouchard estime que le Canada doit imiter les autres pays industrialisés et se doter d'un seul transporteur national. En se faisant concurrence Air Canada et Canadien International fragmenteront le marché au bénéfice des grands transporteurs américains qui finiront, selon lui, par imposer leurs lois sur l'industrie aérienne canadienne. M. Bouchard ne croit pas non plus que la concurrence de deux transporteurs canadiens soit de nature à favoriser les consommateurs puisque, selon lui, leurs partenaires américains fixeront les prix.

## Les abris fiscaux

## 2. Gare au risque... et à la fiscalité

Dans le second volet de sa chronique sur les abris fiscaux, l'auteur analyse les sociétés en commandite et les fonds mutuels.

LANIFICATION  
FRANÇOIS  
BEAUREGARD

Les sociétés en commandite d'exploration minière ou pétrolière connaissent une grande vogue au milieu des années 80. Votre soutien à des projets d'exploration donne droit à des déductions. Et votre participation vous est rachetée moyennant des actions des sociétés impliquées.

Les affaires du marché jumelées à la réforme fiscale ont enlevé passablement de mordant à ces émissions. Mais plus récemment le gouvernement québécois a augmenté les déductions offertes (jusqu'à 175%) pour les travaux d'exploration de surface effectués au Québec. Un autre pépin des «accréditives» était l'impôt payable sur le gain en capital au moment de la vente des actions. Pour parer à cet obstacle, le gouvernement provincial accorde une exonération spéciale aux contribuables ayant déjà épuisé leur tranche de 100 000\$.

Dans l'Ouest du pays, l'industrie pétrolière connaît un boom après

plusieurs années moroses. Les incitatifs fiscaux y sont moins généreux mais le marché des actions ainsi obtenues peut être plus favorable en ce moment qu'il ne l'était il y a quelques années. Le risque étant, dans les deux cas, la valeur des titres que l'investisseur reçoit en contrepartie du financement de l'exploration qu'il pourvoit.

Enfin, il existe une autre forme d'investissement à caractère fiscal, soit les sociétés en commandite de fonds mutuels. Il s'agit à proprement parler d'un placement que d'un abri fiscal. En cela le risque est relativement inférieur et l'avantage fiscal moins spectaculaire.

Les commanditaires défraient les commissions versées aux courtiers et distributeurs de fonds mutuels. Ainsi les acheteurs de tels fonds ne paient pas de frais d'entrée, mais des frais de sortie en plus des honoraires annuels de gestion. Pour les commanditaires, il s'agit d'une dépense d'entreprise déductible à raison de 50% la première année et de 25% les deux années suivantes. En revanche, les commanditaires reçoivent les revenus provenant des frais de gestion et de sortie.

## Avant de plonger

Cette structure permet des économies d'impôt et peut générer un revenu non-négligeable. Le risque étant que le fonds mutuel ne vende pas assez d'unités pour entraîner le déboursé de commissions,

donc de dépenses déductibles. Aussi, si la performance du fonds est médiocre sans pour autant qu'il soit délaissé par les investisseurs, les revenus aux commanditaires en souffriront.

Les déductions obtenues pour les frais d'exploration contribuent à grossir le solde des Pnep. Ceci peut créer un problème d'imposition au moment de la disposition des actions accréditives (pour l'exploration minière et pétrolières). Dans le cas des projets de R et D et des films, le coût de base des participations peut aussi entraîner au moment du rachat un gain en capital imposable important.

Il faut aussi s'assurer que la multiplication des déductions ne vous expose pas à l'impôt minimum de remplacement (IMR). L'IMR vise à ce que tous les contribuables paient au moins un peu d'impôt. Il s'agit d'un mécanisme complexe que nous explorerons ultérieurement. A ce sujet, là, encore, le dernier budget québécois a resserré la vis. Une analyse pertinente peut être nécessaire avant de s'engager plus avant.

Les abris fiscaux vous permettent de réduire les coûts de certains investissements par des déductions intéressantes. Vous devez cependant vous assurer que vous recouvrerez non seulement la mise de fonds mais aussi réaliserez un profit. Avant d'investir il est donc bon d'examiner toutes les conséquences — risque, potentiel, fiscalité.

## Impôt foncier

## Le secteur non résidentiel est gagnant

IMMOBILIER  
SERGE  
TRUFFAUT

Le fardeau fiscal des propriétaires d'un bien immobilier situé à Montréal devrait diminuer, en moyenne, d'un maigre 0,4% en 1994 alors que le rôle d'évaluation devrait atteindre les 68 milliards\$.

En fait de baisse, ce sont les propriétaires de bien immobilier non résidentiel qui en seront les seuls bénéficiaires puisque l'ensemble de leurs charges fiscales diminuera de 1,3% pendant que les comptes de taxes des propriétaires d'un bien résidentiel progresseront en moyenne de 0,8%.

Par contre, les contribuables habitant Pointe-aux-Trembles et Côte-St-Luc, et qui étaient exemptés de la taxe olympique, verront leurs factures faire un bond de 1,6%.

Dans le cas des immeubles non résidentiels, la diminution envisagée est attribuable ou plutôt fait écho à la déprime économique qui les frappe depuis maintenant deux bonnes années. On se souviendra en effet que leur niveau de taxation dépend du taux d'occupation.

Ainsi qu'il est précisé dans le document *Cahier d'information économique et budgétaire* que la Ville de Montréal a communiqué cette semaine, la réduction moyenne des

comptes de taxe foncières du secteur commercial atteint 44%.

Cependant, cette diminution sera compensée ou quasiment annihilée par la réimplantation des taxes locales. Actuellement, plus de 40 000 locaux taxables dont la valeur équivaut à un peu plus de 2 milliards\$ sont occupés.

Cela étant, les fonctionnaires de la Ville de Montréal précisent dans leur document qu'il faut s'attendre à une diminution de l'assiette fiscale à l'instar de ce qui a été constaté dans les autres grandes villes nord-américaines.

Et comme la baisse envisagée sera plus prononcée dans le secteur commercial, il ne faudrait pas s'étonner qu'on assiste à un transfert fiscal de ce secteur vers le résidentiel. «Aux États-Unis, d'indiquer ce document, le *Urban Land Institute* prévoit une hausse de 65% à 73% de la part de la propriété résidentielle dans l'assiette fiscale municipale.»

Conséquence, «si la Ville de Montréal suit les tendances nord-américaines, elle se dirigera vers une baisse de la part du non résidentiel dans ses recettes fiscales. Ce phénomène conjugué à l'étalement urbain, celui de la population et surtout celui des entreprises, est renforcé par le fait que les gouvernements et les institutions d'enseignement et de santé, dont les immeubles sont concentrés dans la ville centrale, ne financent qu'une partie des services dont ils bénéficient.»



RÉSIDENCES  
DE PRESTIGE

Pour information :  
DOMINIQUE CHARBONNIER  
985-3322



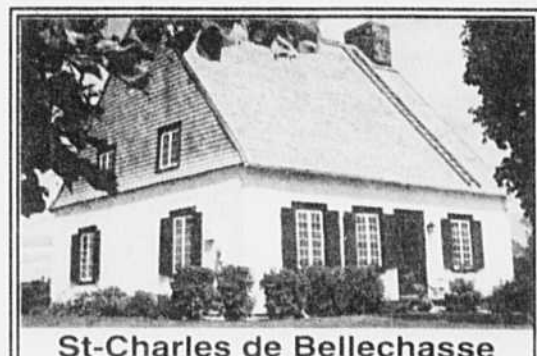
## BROMONT

Superbe cottage 93 de style victorien, aux verrières sur le parc (par boui. Pierre-Laporte). Vue panoramique de toute beauté à franc de montagne. Petit lac artificiel à l'arrière. Rue pavée, déneigée l'hiver. 3 c.c., poss. d'une 44 au 5100, foyer au salon, planchers lattes de chêne. Salle de bain luxueuse, bain thérapeutique sur podium, douche moulée séparée. Inclus: futures halogènes, syst. alarme, entrée asp. central, ouvre-porte élec. garage, échangeur d'air. Prix du golf et des pentes de ski: 190 000\$ négociable.  
Sylvie Paquette (514) 444-4617 La capitale crtr (514) 676-7184



## GRAND LAC NOMINGUE

Maison neuve (2000 pi. ca. de plancher fini). Pièces spacieuses. Très éclairées. 3 chambres à coucher, salon, salle à dîner, salle familiale. 2 salles de bain. Finition chêne et céramique. Plafonds de 8 et 9 pieds. 190 000\$. Exemption de taxes durant 3 années.  
GILLES MATTE: (819) 278-4897



## St-Charles de Bellechasse

Situé sur la rive-sud de la ville de Québec, 20 minutes à l'est des ponts, vue superbe sur la Vallée de la rivière Boyer. Maison de bois de 1750 environ, entièrement restaurée. Terrain de 16 000 pi. ca. aménagé avec un soin très particulier.  
VOUS N'AVEZ PU IMAGINER UNE SI BELLE DEMEURE!  
Denis Nap. Girard Propriétaire - (418) 887-3180



## Coteau Landing

(intersection 338 & rue des Saules)

BUNGALOW rénové 10 pces, 5 CAC, 2 SDB. Riches boiseries, 2 foyers, climatisation, bain tourbillon. Beaucoup d'extras. Terrain de 10,444 p.c. IDEAL POUR PROFESSIONNEL!  
GROUPE IMMOBILIER MICHEL DAOUST ENR.  
267-4234 1-800-268-1244



## St-Zotique

Bord de l'eau cottage (1989) 10 pces, 4 CAC, 2 foyers, thermo-pompe, riches boiseries. Construction et accessoires de qualité supérieure. Garage. Emplacement très intime de 25 148 p.c. Direction sur la rive du lac St-François.

GROUPE IMMOBILIER MICHEL DAOUST ENR.  
267-4234 1-800-268-1244



## Valleyfield

RÉSIDENCE de style normand (1980), 12 pces, 5 CAC. Boiseries, plafond cathédrale, foyer, tour sur 2 étages, s.-sol fini, garage, piscine creusée et patio. Terrain de 14 151 p.c. SITE DE CHOIX avec vue imprenable sur la Baie St-François et la marina.

GROUPE IMMOBILIER MICHEL DAOUST ENR.  
267-4234 1-800-268-1244



## Coteau du Lac — Bord de l'eau

DOMAINE RIVERAIN de 3,3 arpents au Lac St-François. Cottage ancestral 11 pces, 4 sdb, 3 foyers, garçonnerie et dépendances. 300' de bord de l'eau. Oasie de verdure.

GROUPE IMMOBILIER MICHEL DAOUST ENR.  
267-4234 1-800-268-1244



# ÉCONOMIE

Faute d'être subventionnée par l'assurance-chômage

## Bell aura du mal à éviter les mises à pied

ROBERT DUTRISAC  
LE DEVOIR

Bell Canada n'aura pas 30 millions\$ de l'assurance-chômage pour mettre en œuvre son plan de réduction de la semaine de travail de 9500 de ses employés.

Ainsi en a décidé, hier, la Commission du ministère du Développement des ressources humaines (anciennement Emploi et Immigration Canada) qui est chargée d'évaluer les demandes de 500 000\$ et plus déposées dans le cadre du programme fédéral de partage du travail. Le plan de Bell ne répond pas aux critères bureaucratiques.

«C'est maintenant beaucoup moins attrayant pour les employés. En l'absence de prestations d'assurance-chômage, il va être extrêmement difficile d'éviter les mises à pied», a estimé, hier, le porte-parole de Bell Canada, Claude Beaugard.

Bell a demandé à ses employés de bureau et à ses techniciens de réduire volontairement leur semaine de travail à quatre jours en 1994. Selon les précisions de M. Beaugard, cette mesure touchant 9500 des 46 000 employés permettrait d'économiser entre 150 et 175 millions\$ l'an prochain, le tiers de l'objectif que vise la compagnie de téléphone de 466 millions\$.

En vertu du programme fédéral de partage du travail qui existe depuis 1982, une entreprise qui fait face à une baisse de production peut décider de réduire la semaine

de travail de ses employés afin d'éviter un trop grand nombre de mises à pied. En autant que cette baisse de production est «temporaire et exceptionnelle», soit une période maximale de 38 semaines, des prestations d'assurance-chômage sont versées pour les journées chômées par les employés, selon les explications de Jean-Pierre Lecours, directeur au ministère des programmes d'emploi destinés aux employeurs.

Bell Canada n'avait pas caché que son plan de réduction de la semaine de travail s'étendait sur un an et dépassait donc la période maximale de 38 semaines, a souligné M. Beaugard. En outre, cette mesure n'était, en soi, ni temporaire, ni conjoncturelle et Bell ne faisait pas face à une pénurie de travail. Bref, on souhaitait que le ministère fasse une interprétation très libérale des critères du programme.

La semaine prochaine, Bell reprendra des discussions avec les syndicats de la maison afin de trouver une alternative à son plan original. «Nous voulons toujours éviter les mises à pied», a fait valoir M. Beaugard.

Hier, l'Association canadienne des employés de téléphone (ACET), un des deux syndicats qui représentent les employés de Bell, s'est dite déçue de la décision de la Commission de l'assurance-chômage. Rappelant que Bell et ses employés ont versé 124 millions\$ à la caisse de l'assurance-chômage en 1992, l'ACET déplore que «les organismes publics semblent voir Bell et ses employés comme un puits d'argent intarissable».

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
-1,78	-8,57	-3,63	-	-
2018,09	4220,61	3683,95	75,22	FERMÉ

## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Université de Montréal

### Professeurs ou professeures en sciences économiques

Le Département de sciences économiques de la Faculté des arts et des sciences est à la recherche de plusieurs professeurs ou professeures régulières à plein temps, dont deux en économie des transports, de l'environnement ou en économie spatiale avec un demi-détachement de recherche au Centre de recherche sur les transports (CRT). Une nomination au rang de professeur agrégé ou titulaire peut être faite avec ou sans permanence (contrat minimal de trois ans). Ces postes sont sujets à approbation budgétaire.

#### Fonctions

Enseignement aux trois cycles; supervision d'étudiants; production de recherche scientifique; participation au fonctionnement de l'institution.

#### Exigences

Ph.D. en sciences économiques (ou sur le point d'être obtenu); aptitudes à l'enseignement universitaire et à la recherche; universitaire de réputation internationale pour les postes d'agrégés ou de titulaires. La spécialisation en sciences économiques n'est pas primordiale et tout excellent candidat sera considéré.

#### Traitement

Selon la convention collective.

#### Date d'entrée en fonction

Été 1994.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avec dossier académique complet ainsi que les noms et adresses de trois personnes pouvant fournir des recommandations, au plus tard le 31 décembre 1993, à :

M. Claude Montmarquette, directeur  
Département de sciences économiques  
Université de Montréal  
C.P. 6128, succursale A  
Montréal (Québec), H3C 3J7

Téléphone : (514) 343-6539  
Télécopieur : (514) 343-5831  
Email : montmar@ere.umontreal.ca

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes.

(0350)

ESSA  
AESS

Un petit syndicat de la fonction publique fédérale s'attend à élargir ses effectifs et recherche du personnel pour les postes suivants à Ottawa:

#### Agent(e) des griefs (parfaitement bilingue)

Traite les griefs et les appels en plus d'assister les délégués syndicaux et les membres des comités. Ce poste exige une expérience en matière de plaidoyers, préférablement auprès d'un autre syndicat ou dans le contexte du secteur public. Le candidat ou la candidate devra faire preuve de tact et de jugement et démontrer un intérêt marqué pour le bien-être des membres du syndicat. Il est essentiel de parler et d'écrire aussi bien en français qu'en anglais.

#### Agent(e) de recherche et de rédaction

Mène des recherches sur les négociations collectives, les lois et les politiques concernant le syndicat et collabore au Bulletin du syndicat ainsi qu'à d'autres publications. Le candidat ou la candidate devra démontrer un bon esprit d'analyse, avoir une connaissance de logiciels informatiques et savoir écrire de façon claire et concise. Une expérience en journalisme serait souhaitable et le bilinguisme constitue un atout. Veuillez soumettre des exemples de vos travaux écrits avec votre demande d'emploi.

L'échelle salariale de ces deux postes est de 48 218 \$ à 57 981 \$ (plus une augmentation de 1,9% en mars), en plus des avantages sociaux et de la sécurité d'emploi prévus dans la convention collective du personnel.

Il faut soumettre sa demande au plus tard le 17 décembre 1993 au: Président, Association des économistes, sociologues et statisticien(ne)s (AESS), 220 av. Laurier ouest, bureau 700, Ottawa, K1P 5Z2.

Une municipalité importante de la région de Montréal désire obtenir les services d'une personne au poste de

### Adjoint au directeur général

Sous l'autorité du conseil municipal et du directeur général, l'adjoint au directeur général a pour fonction principale de mettre en œuvre et exécuter les politiques et décisions du conseil et d'assurer le maintien des meilleures relations avec les contribuables, les organismes et le public en général.

Il participe à la coordination et au bon fonctionnement des services municipaux. Il agit au nom de la ville dans les négociations avec les autres gouvernements ou leurs agences concernant des projets conjoints. Il participe étroitement à l'élaboration des politiques dans le domaine des relations de travail de même qu'il surveille l'application des ententes collectives de travail.

Il prend connaissance des communications adressées à la ville et veille à ce qu'elles soient promptement traitées et il examine les plaintes et réclamations contre la ville.

Il fait toutes recommandations susceptibles d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

#### EXIGENCES

La personne recherchée détient préférablement un diplôme universitaire en administration ou en génie. Elle exerce une fonction de cadre supérieur depuis cinq (5) ans et possède une très bonne connaissance et expérience du milieu municipal.

#### TRAITEMENT

Nous offrons un salaire conforme aux exigences accompagnées d'un régime complet d'avantages sociaux.

Ce poste est également accessible aux hommes et aux femmes.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 17 décembre 1993 à :

Le Devoir  
Ref: 1532  
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes  
Montréal (Québec)  
H2Y 3S6

### Négociations du GATT

## Petits pas vers un accord

Les Américains discuteront de textile et de services financiers avec leurs partenaires la semaine prochaine

Genève (Reuter) — Le chef des négociateurs américains aux pourparlers du GATT, John Schmidt, a estimé hier que les États-Unis et l'Union européenne avaient progressé cette semaine sur la voie d'un accord.

Washington enverra la semaine prochaine à Genève des responsables chargés de discuter des divergences concernant le textile et les services financiers avec les partenaires commerciaux du cycle de l'Uruguay, a-t-il déclaré à la presse à l'issue d'une réunion du Comité des négociations commerciales.

Selon John Schmidt, le délégué au Commerce américain Mickey Kantor et le commissaire européen au Commerce Leon Brittan ont eu à Washington «une rencontre positive».

Un porte-parole de la Commission européenne avait auparavant fait également état de certains progrès dans les discussions qui ont lieu cette semaine à Washington entre responsables européens et américains.

«Quelques progrès ont été accomplis. Ils ne reviennent pas les mains totalement vides», a-t-il déclaré à la presse à Bruxelles.

Dans une interview accordée au *Figaro* le ministre de l'Agriculture, Jean Puech, a estimé que Washington pourrait accepter de traiter à part le problème des stocks céréaliers.

«Je suis persuadé que les Américains ne sont pas loin de nous sur ce point, en particulier. Les demandes que nous formulons ne sont pas excessives et si l'on veut un accord, elles doivent être prises en compte», a-t-il dit.

Le directeur général du GATT, Peter Sutherland, a pour sa part prévenu que les négociations du cycle de l'Uruguay devaient être achevées au plus tard le 13 décembre, deux jours avant la date limite retenue jusqu'ici.

Il a déclaré aux membres du comité permanent du GATT qu'il les convoquerait certainement le 3 décembre pour faire le bilan de ces négociations, ouvertes il y a sept ans. Il

restera ainsi dix jours aux différentes délégations des pays parties prenantes pour se prononcer sur le texte final.

Il a en outre lancé un avertissement aux États-Unis et à l'Union européenne (UE) et les a exhorté à régler leurs différends lors de la réunion-clé de leurs négociateurs respectifs, Mickey Kantor et Leon Brittan, à Bruxelles les 1er et 2 décembre prochains.

En voyage à Rome, le ministre français des Affaires étrangères, Alain Juppé, a déclaré que le gouvernement pourrait demander un vote de confiance sur le GATT à l'Assemblée nationale au cas où aucun accord ne serait trouvé.

Dans ce contexte, les patrons de la FNSEA et du CNJA ont demandé à s'entretenir le 1er décembre avec les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, Philippe Séguin et René Monory pour, selon un porte-parole de la FNSEA, «leur présenter leur plan d'actions contre le GATT».

### Trustco-Desjardins

## Perte nette de 6,3 millions\$

Trustco Desjardins a annoncé pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 1993 une perte nette de 6,3 millions\$ comparativement à une perte nette de 4,8 millions\$ pour la période correspondante de 1992. Pour les neuf premiers mois de l'année, Trustco Desjardins affiche une perte nette de 33 millions\$. La perte nette par action pour le troisième trimestre 1993 s'élève à 25 cents. Pour les neuf premiers mois, elle s'établit à 1,45\$.

### Banque de Nouvelle-Écosse

## Bénéfice de 714 millions\$

Toronto (AFP) — La Banque Scotia a annoncé hier qu'elle avait enregistré pour l'exercice 1993 clos le 31 octobre un bénéfice net de 714 millions\$, soit 2,98\$ par action, contre un bénéfice net de 676 millions\$ (2,94\$ par action) pour l'exercice précédent.

«Les résultats records des quatre derniers exercices découlent de l'importance accordée de longue date à la diversification, à la gestion des risques de crédit et à la maîtrise des coûts», a déclaré le président de la banque, M. Peter Godsoe.

Au dernier trimestre clos le 31 octobre, la Banque a enregistré un bénéfice net de 194 millions\$ (80 cents par action), contre un bénéfice de 166 millions\$ (72 cents par action) au trimestre correspondant de 1992.

L'actif de la banque totalisait 107,6 milliards\$ au 31 octobre dernier, en hausse de 9,6% par rapport à l'exercice précédent.

UNIVERSITÉ  
LAVAL

Département  
de management

### Faculté des sciences de l'administration PROFESSEUR, PROFESSEURE À TEMPS COMPLET

Poste:  
Professeur, professeure en droit des affaires

#### Description du poste:

- Enseignement, aux trois cycles, dans le domaine du droit québécois et canadien des affaires.
- Recherche dans le domaine précité et direction d'étudiants et étudiantes aux trois cycles, y compris la direction de mémoires et d'essais de maîtrise et de thèses de doctorat.
- Participation à la coordination des activités d'enseignement, de recherche et de perfectionnement et à d'autres services à la collectivité reconnus dans une perspective disciplinaire et interdisciplinaire.
- Participation aux instances pédagogiques et administratives du département et de la faculté.

#### Critères de sélection:

- La priorité sera accordée aux personnes détentrices d'un doctorat en droit avec une spécialisation en droit québécois et canadien des affaires. Seront également considérées les personnes détentrices d'un doctorat en sciences de l'administration ou dans une discipline connexe; dans ce cas, ces personnes devront posséder une maîtrise en droit avec spécialisation en droit des affaires québécois et canadien. Les candidatures de personnes déjà engagées dans des études doctorales seront considérées.
- Aptitudes à l'enseignement aux trois cycles et à la recherche en droit des affaires.
- Une expérience de la pratique du droit québécois et canadien des affaires sera considérée comme un atout.
- Capacité de travailler en équipe.

#### Entrée en fonction:

le ou vers le 1<sup>er</sup> juin 1994.

L'Université Laval applique un programme d'accès à l'égalité.

#### Candidature:

Au plus tard le 1<sup>er</sup> février 1994, les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir un dossier comprenant a) leur curriculum vitae, b) une lettre fournissant des détails sur leur expérience, leurs recherches en cours et leurs projets spécifiques au regard de la description du poste ainsi que c) leurs publications significatives et d) deux lettres de référence à :

Bernard Garnier, directeur  
Département de management  
Faculté des sciences de l'administration  
Université Laval, Cité universitaire  
Québec, Canada G1K 7P4  
Tél. : (418) 656-5589

En accord avec les exigences du ministère de l'Immigration du Canada, la priorité sera accordée aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidents et résidents permanents du Canada.

L'Université de Sherbrooke est un établissement de renommée nationale et internationale qui accueille dans un environnement d'une qualité exceptionnelle, plus de 21 000 étudiants et étudiantes provenant de tout le Québec et d'ailleurs. Elle est particulièrement reconnue pour l'importance de sa recherche, pour la qualité et le caractère novateur de ses programmes d'enseignement et pour son régime coopératif favorisant la formation pratique en milieu de travail.

## DOYENNE ou DOYEN

Faculté d'éducation physique et sportive

Un comité de mise en candidature a été constitué selon les Statuts de l'Université de Sherbrooke en vue de la nomination d'une doyenne ou d'un doyen de la Faculté d'éducation physique et sportive.

Le comité invite toute personne ou tout organisme intéressé à faire des recommandations, commentaires ou suggestions relativement à cette nomination à les présenter par écrit ou en audience, en s'adressant à :

Monsieur Denis Gagnon, secrétaire  
Comité de mise en candidature  
Faculté d'éducation physique et sportive  
Université de Sherbrooke  
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1  
(819) 821-7734

Le décal pour demander une audience ou soumettre une intervention écrite est fixé au 14 janvier 1994.

Les personnes intéressées à présenter leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae détaillé au secrétaire du comité au plus tard le 28 janvier 1994.

L'Université de Sherbrooke respecte le principe d'équité en matière d'emploi.

UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE



MUSÉE DU QUÉBEC

Le Musée du Québec, société d'État ayant pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation, est à la recherche d'une personne dynamique pour assumer les fonctions de

### Directeur(trice) des communications

Sous l'autorité du directeur général, le titulaire de ce poste est responsable de la gestion des diverses composantes de la direction des communications: information, relations publiques, publicité, édition et service aux visiteurs. Il doit promouvoir les activités du Musée et développer l'image de l'institution.

La personne recherchée détient un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle dans le domaine des communications ou l'équivalent. Elle se distingue par ses talents de communicateur et son sens des relations publiques. Elle possède un minimum de six (6) années d'expérience à titre de gestionnaire et de spécialiste des communications, notamment dans les composantes susmentionnées. Des connaissances en muséologie et une expérience en communications dans le milieu culturel constituent des atouts importants. Ce poste requiert une excellente maîtrise de la langue française et de la langue anglaise.

Les personnes intéressées par ce poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, sous pli confidentiel, au plus tard le 9 décembre 1993 à 17 h à :

Monsieur Denis Turner  
Directeur des ressources humaines  
Musée du Québec  
1, avenue Wolfe-Montcalm, Parc des Champs-de-bataille  
Québec (Québec) G1R 5H3



# Avis de la Commission des transports du Québec

## SUITE DE LA PAGE B-06

**DEMANDE DE PERMIS SPECIAL**  
Saison hivernale 1993-94  
Matières: neige et glace  
Dans le territoire de: Région 10

8-M-506359-001A  
Lafontaine, Michel  
215 25e Avenue  
Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Québec  
J0N 1P0

1-M-511075-001A  
LES ENTREPRISES CLAUDE DESLIPPE INC.  
235 Léon-Bloy  
La Prairie, Québec  
J5R 3G5

9-M-513297-001A  
LES ENTREPRISES BRUNO LUPIN INC.  
210 Principale  
Saint-Mathieu, Québec  
J0L 2H0

4-M-509431-001A  
Fortin, Bertrand  
266, St-Henri  
Napierville, Québec  
J0J 1L0

3-M-509432-001A  
Fortier, Réjean  
395, rang des Patriotes  
Napierville, Québec  
J0J 1L0

5-M-512319-001A  
TRANSPORT B. ET R. FORTIER INC.  
395, rang des Patriotes  
Napierville, Québec  
J0J 1L0

7-M-512226-001A  
Leblanc, Rosaire  
743 Deslauriers  
La Prairie, Québec  
J5R 1L3

1-M-514582-001A  
Legrand, Daniel  
228, rue Principale  
Saint-Jacques-le-Mineur, Québec  
J0J 1Z0

2-M-514318-001A  
Lupin, Bruno  
210, Principale  
Saint-Mathieu, Québec  
J0L 2H0

5-M-501742-001A  
Perras, Réal  
282 St-Patrice  
Saint-Patrice-de-Sherrington  
Québec  
J0L 2N0

8-M-501178-001A  
Ritchie, John  
3855 Davidson  
Saint-Hubert, Québec  
J3Y 5E8

6-M-514637-001A  
Robert, Nicolas  
59, St-Pierre Nord  
Saint-Rémi, Québec  
J0L 2L0

5-M-511360-001A  
Vallée, Alain  
(TRANSPORT SUD-OUEST ENRG.)  
168 montée de la Saline  
Saint-Constant, Québec  
J5A 2E8

**CONSTRUCTION D'AUTRAIE INC.**  
225 Grande Côte Est  
Saint-Joseph-de-Lanoraie (Québec)  
J0K 1E0

**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
ST-YVES EXCAVATION (1992) INC.  
1851, rang St-Louis  
Saint-Gabriel-de-Brandon (Québec)  
J0K 2N0

**TRANSFERT DE PERMIS**  
CATEGORIE REGION  
DANS LE TERRITOIRE DE:  
Région 6  
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES  
MATIÈRES

**JEAN-PAUL LEBLOND INC.**  
252, Principale  
Saint-Cyprien (Québec)  
G0L 2P0

**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
TRANSPORT L.J.P. INC.  
82, rue des Chauffailles C.P. 311,  
Rivière-du-Loup (Québec)  
G5R 3Y9

**TRANSFERT DE PERMIS**  
Permis concerné: 7-Q-505703-006A  
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC  
DANS LE TERRITOIRE DE:  
Région 3  
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES  
MATIÈRES

**MARIO LAPRISSE INC.**  
2496 rue Matte  
Saint-Émile (Québec)  
G3E 1P4

**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
SUCCESSION BRUNO LORD  
a/s Nicole Lord Poitras  
274, de l'École  
C.P. 68  
Saint-Cyrille-de-Lessard (Québec)  
G0R 2W0

**TRANSFERT DE PERMIS**  
Permis concerné: 5-Q-501530-001A  
Transport de matières en vrac  
CATEGORIE REGION  
DANS LE TERRITOIRE DE:  
Région 3  
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES  
MATIÈRES

**TRANSPORTS JENNOIS INC.**  
1401 rue Talbot  
Saint-Félicien (Québec)  
G8K 1X6

**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
1848-0293 QUEBEC INC.  
1049, St-Christophe  
Saint-Félicien (Québec)  
G8K 1Y8

**TRANSFERT DE PERMIS**  
Permis concerné: 2-Q-508397-001A  
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC  
DANS LE TERRITOIRE DE:  
Région 2  
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES  
MATIÈRES

**LEO DUSSAULT TRANSPORT LTEE**  
70 rue Richard  
Cap-Santé (Québec)  
G0A 1Y0

**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
TRANSPORT L.D.R. INC.  
510 Max Gros Louis  
Wentzelle (Québec)  
G0A 4V0

**TRANSFERT DE PERMIS**  
Permis concerné: 3-Q-510160-001A  
Transport de matières en vrac  
DANS LE TERRITOIRE DE:  
Région 3  
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES  
MATIÈRES

**LES TRANSPORTS SANITAIRES DU**  
JFORD INC.  
1309, boul. St-Paul  
Chicoutimi (Québec)  
G7J 3Y2

**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
BEN BLACKBURN INC.  
1309, boul. St-Paul  
Chicoutimi (Québec)  
G7J 3Y2

**TRANSFERT DE PERMIS**  
Permis concerné: 5-Q-503551-002A  
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC  
DANS LE TERRITOIRE DE:  
Région 2  
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES  
MATIÈRES

**LES ENTREPRISES M. MARCHAND INC.**  
1629 rue Principale  
Saint-Valère (Québec)  
G0P 1M0

**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
Lachapelle, Huguette  
578 Demers Est  
Princetown (Québec)  
G0P 1E0

**TRANSFERT DE PERMIS**  
Permis concerné: 2-Q-508462-002A  
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC  
DANS LE TERRITOIRE DE:  
Région 4  
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES  
MATIÈRES

**TRANSPORT DANIEL NORMAND INC.**  
190, rue Savard, C.P. 446  
Matane (Québec)  
G4W 1C7

**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
TRANSPORT RÉGIS HARRISSON INC.  
109, route 132, C.P. 56  
Sainte-Félicité (Québec)  
G0J 2K0

**TRANSFERT DE PERMIS**  
Permis concernés:  
1-Q-507275-002A  
1-Q-507275-004A  
1-Q-507275-005A  
1-Q-507275-008A  
1-Q-507275-010A  
1-Q-507275-011A  
1-Q-507275-012B

**Transport de matières en vrac**  
DANS LE TERRITOIRE DE:  
Région 4  
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES  
MATIÈRES

**Permis 1-Q-507275-12B**  
les groupes 1, 3, 4 et 6

**TRANSPORT ROGER LEBLANC INC.**  
319, rue Scott  
La Tuque  
G9X 1P2

**PROCURÉUR: GRONDIN, POUQUIER,**  
BERNIER, Société d'avocats  
ET DEMANDEUR-CÉDANT  
Gauthier, Philippe  
432, Tessier  
La Tuque (Québec)  
G9X 3E6

**PROCURÉUR: GRONDIN, POUQUIER,**  
BERNIER, Société d'avocats  
TRANSFERT DE PERMIS  
DANS LE TERRITOIRE DE:  
Région 4  
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES  
MATIÈRES

**Permis 4-Q-504089-001A**  
ET LE GROUPE 04 POUR  
LE PERMIS 4-Q-504089-002A

**2418-3329 QUÉBEC INC.**  
223, Avenue Savard  
Saint-Edmond (Québec)  
G0W 2M0

**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
ENTREPRISES JEAN-YVES LABERGE &  
FILS INC.  
2700, Rang St-Pierre  
Chicoutimi (Québec)  
G7H 5B3

**MAINTIEN ET TRANSFERT DE PERMIS**  
Permis concernés: 5-Q-509806-001A  
ET 5-Q-509806-002A  
PERMIS TRANSFÈRE: 5-Q-509806-002A  
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC  
DANS LE TERRITOIRE DE:  
Région 2

**GUÉRETTE, DANIEL**  
160, route 195  
Saint-Vianney (Québec)  
G0J 3J0

**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
Ouellet, Léonide  
412, route 132 Est B.P. 346  
Armagh (Québec)  
G0L 1B0

**TRANSFERT ET MODIFICATION DUDIT**  
PERMIS  
Permis concerné: 4-Q-508163-002A  
Transport de matières en vrac  
DANS LE TERRITOIRE DE:  
Région 1  
Matières autorisées: les groupes 3, 4 et 5  
Matières demandées: toute matière

**MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES**  
MATIÈRES

**LES ENTREPRISES FORESTIÈRES J.T.**  
INC.  
358, Principale  
Lac-Bouchette (Québec)  
G0W 1V0

**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
PAUL PEDNEAULT INC.  
2549, bl. St-Paul  
Chicoutimi (Québec)  
G7K 1E9

**TRANSFERT DE PERMIS**  
Permis concerné: 7-Q-509200-004A  
Transport de matières en vrac  
DANS LE TERRITOIRE DE:  
Région 2  
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES  
MATIÈRES

**MEUNIER, CLAUDE**  
491, Sherwood  
Charlesbourg (Québec)  
G2N 1K4

**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
TRANSPORTS GÉRARD NADEAU &  
FILS INC.  
143, Rang St-David  
Saint-Patrice-de-Beaurivage  
(Québec) G0S 1B0

**MAINTIEN DE PERMIS — TRANSFERT**  
DUDIT PERMIS  
Permis concerné: 7-Q-509879-001A  
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC  
DANS LE TERRITOIRE DE:  
Région 3  
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES  
MATIÈRES

**3089-7003 QUÉBEC INC.**  
1615, Ste-Marie Delisle  
Delisle (Québec)  
G0W 1L0

**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
PAUL PEDNEAULT INC.  
2549, bl. St-Paul  
Chicoutimi (Québec)  
G7K 1E9

**TRANSFERT DE PERMIS**  
Permis concerné: 7-Q-509200-001A  
Transport de matières en vrac  
DANS LE TERRITOIRE DE:  
Région 2  
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES  
MATIÈRES

**LES OPÉRATIONS FORESTIÈRES DEN-**  
MAR INC.  
171, 104ème Rue  
Saint-Georges (Québec)  
G9T 5V3

**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
ROY & ASSOCIÉS  
Syndic à la faillite de:  
BERGERON & AUBRY INC.  
450, boul. Bois-Francis Nord  
Victoriaville-Arthabaska  
(Québec) G6P 1H3

**TRANSFERT DE PERMIS**  
Permis concerné: 7-Q-507220-001A  
Transport de matières en vrac  
DANS LE TERRITOIRE DE:  
Région 4  
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES  
MATIÈRES

**2414-3182 QUÉBEC INC.**  
1309, boul. St-Paul  
Chicoutimi (Québec)  
G7J 3Y2

**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
BEN BLACKBURN INC.  
1309, boul. St-Paul  
Chicoutimi (Québec)  
G7J 3Y2

**TRANSFERT DE PERMIS**  
Permis concerné: 5-Q-503551-004A  
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC  
DANS LE TERRITOIRE DE:  
Région 2  
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES  
MATIÈRES

**LES ENTREPRISES J.P.G. BERGERON**  
INC.  
53 Principale  
Saint-Narcisse  
G0X 2Y0

**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
ROY & ASSOCIÉS  
Syndic à la faillite de:  
BERGERON & AUBRY INC.  
450, boul. Bois-Francis Nord  
Victoriaville-Arthabaska (Québec)  
G6P 1H3

**TRANSFERT DE PERMIS**  
Permis concerné: 7-Q-507220-003A et 7-Q-507220-004A  
Transport de matières en vrac  
DANS LE TERRITOIRE DE:  
Région 4  
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES  
MATIÈRES

**GUÉRETTE, DANIEL**  
160, route 195  
Saint-Vianney (Québec)  
G0J 3J0

**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
Ouellet, Léonide  
412, route 132 Est B.P. 346  
Armagh (Québec)  
G0L 1B0

**TRANSFERT ET MODIFICATION DUDIT**  
PERMIS  
Permis concerné: 4-Q-508163-002A  
Transport de matières en vrac  
DANS LE TERRITOIRE DE:  
Région 1  
Matières autorisées: les groupes 3, 4 et 5  
Matières demandées: toute matière

**VRAC**  
**AVIS PROPRIO MOTU**

**Délai d'opposition ou d'intervention:**  
10 jours de la publication

**COMMISSION DES TRANSPORTS DU**  
QUÉBEC  
505, Sherbrooke Est  
Montréal (Québec)  
H2L 1K2

**INTIMÉE**  
POSTE DE COURTAGE MONTREAL-LA-  
VAL  
RÉGION 10 INC.  
C.P. 311  
Beaconsfield (Québec)  
H9W 5T8

**REVOCATION DE PERMIS**  
0-M-52101P  
Révocation du permis numéro 0-M-52101P  
au nom de Poste de Courtage Montréal-  
Laval Région 10 Inc.

**COMMISSION DES TRANSPORTS DU**  
QUÉBEC  
505, Sherbrooke Est  
Montréal (Québec)  
H2L 1K2

**INTIMÉE**  
TRANSPORT LUC LABRECQUE INC.  
1120 Cloutier #16  
La Prairie (Québec)  
J5R 1H8

**REVOCATION DE PERMIS**  
2-M-513203-001A  
Révocation du permis numéro 2-M-  
513203-001A au nom de Transport Luc  
Labrecque Inc.

**COMMISSION DES TRANSPORTS DU**  
QUÉBEC  
505, Sherbrooke Est  
Montréal (Québec)  
H2L 1K2

**INTIMÉE**  
ROBERT LABELLE ET AL EN SOCIÉTÉ  
(ROBERT ET MADELEINE LABELLE  
ENR.)  
1171 chemin Rivière Nord  
Saint-Jérôme (Québec)  
J7Z 5T5

**REVOCATION DE PERMIS**  
9-M-514642-001A  
Révocation du permis numéro 9-M-  
514642-001A au nom de Robert Labelle et  
Al, en société (Robert et Madeleine Labelle  
Enr.)

**COMMISSION DES TRANSPORTS DU**  
QUÉBEC  
505, Sherbrooke Est  
Montréal (Québec)  
H2L 1K2

**INTIMÉE**  
GÉLINAS, FERNAND  
795, route 393 Nord R.R. 1  
La Sarre (Québec)  
J9Z 2X1

**REVOCATION DE LICENCE**  
9-M-514402-002A  
Révocation de la licence numéro 9-M-  
514402-002A au nom de Transport Jean  
Bégin Inc.

**COMMISSION DES TRANSPORTS DU**  
QUÉBEC  
505, Sherbrooke Est  
Montréal (Québec)  
H2L 1K2

**INTIMÉE**  
GÉLINAS, FERNAND  
795, route 393 Nord R.R. 1  
La Sarre (Québec)  
J9Z 2X1

**REVOCATION DE LICENCE**  
2-M-510134-002A  
Révocation de la licence numéro 2-M-  
510134-002A au nom de Fernand Gélinas.

**COURTAGE EN VRAC**

**Délai d'opposition ou d'intervention:**  
21 jours de la publication

**LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE**  
BONAVENTURE INC.  
269, boul. Perron Ouest  
Caplan (Québec)  
G0C 1H0

**DEMANDE DE MODIFICATION DES TA-**  
RIFS DE COURTAGE  
Cotisation annuelle  
(1) camion gravier 1,200 00 \$  
(2) camion forestier 450 00 \$  
(3) camions forestiers 750 00 \$  
(4) camions forestiers 1,124 50 \$

**TRANSPORTEURS EN VRAC DE TEMIS-**  
COUATA INC.  
85, rue de l'Eglise  
Notre-Dame-du-Lac (Québec)  
G0L 1X0

**PROCURÉUR: Me Pierre Baudet**  
DEMANDE DE MODIFICATION DES TA-  
RIFS DE COURTAGE  
Cotisation spéciale de 200 00 \$

**TRANSPORTEURS EN VRAC DE BEAU-**  
CE SUD INC.  
15290, 10e Avenue  
Saint-Georges (Québec)  
G5Y 1G1

**DEMANDE DE MODIFICATION DES TA-**  
RIFS DE COURTAGE  
Pour un premier camion à  
\$75 00/mois, un deuxième camion à  
\$37 50/mois et de \$30 00/mois pour les fo-  
restiers.

**U-HAUL CO (CANADA) LTEE**  
8101, route Montréal-Toronto  
Montréal-Ouest (Québec)  
H4X 1N1

**Proc. Ogilvy Renault**  
DEMANDE DE PERMIS  
Location à court terme de camions, ca-  
mionnettes, fourgons et fourgonnettes:  
Au: 239, St-Jean-Baptiste  
Mercier (Québec)  
J6R 1H7  
Au: 13143, Monk  
Pierrefonds (Québec)  
H8Z 1T4

**GESTION P & H DES CHAMPS LTEE**  
333, boul. Armand Frappier  
Ste-Julie (Québec) J3E 1Y2  
CHANGEMENT D'ADRESSE  
Du: 2900, Laframboise  
St-Hyacinthe (Québec)  
J2S 4Z2  
Au: 5405, Trudeau, local 1  
St-Hyacinthe (Québec)  
J2S 7W9  
Inscrit au permis 5-M-601591-005A et-  
006A  
Location à court et à long terme de ca-  
mions, camionnettes, fourgons et fourgon-  
nettes.

**GESTION P & H DES CHAMPS LTEE**  
333, boul. Armand Frappier  
Ste-Julie (Québec) J3E 1Y2  
CHANGEMENT D'ADRESSE  
Du: 191, boul. Wilfrid Laurier  
McMasterville (Québec)  
J3G 1P9  
Au: 111, boul. Wilfrid Laurier  
Beloeil (Québec)  
J3G 4G6  
Inscrit au permis 5-M-601591-007A  
Location à court terme (moins d'un an) de  
camions, camionnettes, fourgons et four-  
gonnettes.

**LOCATION D'AUTOS DEMERS LTEE**  
475, Michel Jasin  
Dorval (Québec) H9P 1C2  
DEMANDE DE PERMIS  
Location à court terme (moins d'un an) de  
camions, camionnettes, fourgons et four-  
gonnettes  
Au: 475, Michel Jasin  
Dorval (Québec) H9P 1C2  
Au: Aéroport de Dorval  
975, Roméo Vachon  
Dorval (Québec) H4Y 1H1  
Au: 1600, rue Berri, suite 9  
Montréal (Québec) H2L 4E4  
Au: 1001, Carre Dorchester  
Montréal (Québec) H3B 1N1  
Au: 12500, boul. Laurentien  
Montréal (Québec) H4K 1M9  
Au: Aéroport de Mirabel  
600, rue Aérogare, A-1  
Mirabel (Québec) J7N 1C9  
Au: 395, rue de la Couronne  
Québec (Québec) G1K 7X4  
Au: Aéroport de Québec  
Ste-Foy (Québec) G2W 5W1

**NAVCOMAR INC.**  
159, boul. Caouette  
Theford Mines (Québec)  
G6G 5S5

**PROCURÉUR: JOLIN, FOURNIER, MOR-**  
RISSET (avocats)  
DEMANDE DE PERMIS RÉGULIERS  
CLASSE 2: MARCHANDISES GÉNÉ-  
RALES  
AUTORISATION: Transporter sur deman-  
de par les voies navigables dans les li-  
mites de la Province de Québec des mar-  
chandises de toutes sortes sur un navire  
effectuant un service entre différents ports  
ou entre différentes rives de voies navi-  
gables situés dans les limites du Québec.  
CLASSE 3: MARCHANDISES EN VRAC  
AUTORISATION: Transporter sur deman-  
de par les voies navigables dans les li-  
mites de la Province de Québec des mar-  
chandises en vrac et destinées à un seul  
consignataire sur un navire entre différents  
ports ou entre différentes rives de voies  
navigables situés dans les limites de Qué-  
bec.  
CLASSE 4: CHARTE-PARTIE  
AUTORISATION: Transporter à charte-  
partie des marchandises entre différents  
ports ou entre différentes rives de voies  
navigables situés dans les limites du Qué-  
bec.

**Les heures officielles d'ouverture et de**  
**fermeture de nos bureaux sont :** 8h30 à  
12h00 et de 13h00 à 16h30.

**Bureau de Québec**  
5500, boul. des Galeries  
Québec (Québec)  
G2K 2E1 643-5694

**Bureau de Montréal**  
505, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec)  
H2L 1K2 873-6414

**L'administratrice**  
Lise Villeneuve



TÉL.: 985-3344 AVIS PUBLICS FAX: 985-3340

## AVIS PUBLICS

### HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites  
avant 16h00 pour publication  
deux (2) jours plus tard.

#### Publications du lundi:

Réservations avant 12 h 00 le vendredi

#### Publications du mardi:

Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,  
DISTRICT DE ST-HYACINTHE, COUR  
DU QUÉBEC, NO 700-02-00052-936  
Placide Mathieu & Fils Inc., Partie  
demanderesse, -vs- Line Audet Les  
Gestions Intal Plus, Partie  
défenderesse. Le Bième jour de  
décembre 1993, à 10h00, au 306  
Lacér, Ierville, Qc, district d'Iberville,  
seront vendus par autorité de Justice,  
les biens et effets de Line Audet Les  
Gestions Intal Plus, saisis en cette  
cause, consistant en: 1 ordinateur  
comportant: 1 disque dur, 1 clavier  
#B05588, 1 imprimante Brother M-1509,  
1 moniteur ZVM-1220-A et acc.; 1  
téléphone MTA DC-313-2 sur module  
modem beige et acc.; 1 télécopieur  
Sharp Sanfax 515H #92504705 et acc.;  
3 VHS et acc.; 2 boîtes de disquettes  
5 1/4 et acc.; et divers autres items.  
Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou

et acc.; 2 haut-parleurs de marque  
Technics, modèle M11 et acc.;  
1 Sound mixer Sony modèle MX5 et  
acc.; 1 Disc Compact Citizen Digital et  
acc.; et divers autres items. Conditions:  
ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE  
VISE. Information: DENIS ST-  
GERMAIN, huissier, (514)461-3340.

MAURICE GAUCHER & ASSOCIÉS,  
HUISSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de  
ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V  
5Y6.

Province de Québec, District de  
Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO  
520-32-000250-936. SERGE GAGNE,  
Demandeur, -vs- DENIS BOULAY.

Défendeur. Le 09 décembre 1993, à  
10h00 de l'avant-midi, au domicile du  
défendeur, au no 37 rue de Jouvence,  
en la cité Pierrefonds, district de  
Montréal, seront vendus, sous autorité de  
Justice, les biens et effets du défendeur,  
saisis en cette cause, consistant en: 1  
camion Mazda de modèle B2000, de  
couleur verte, portant n/s:

JM2UC2215D0722477, Immatriculé  
WKE 954, le tout avec boîte et acc.  
Condition: ARGENT COMPTANT  
DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277,  
DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS.  
HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre  
1993

### AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES DE:

**JEAN YVES LETOURNEAU,**  
demeurant et résidant au 617,  
de la Bergère, St-Luc (Québec)  
J2W 1S9.

Faille

Avis est par les présentes donné  
que JEAN YVES  
LETOURNEAU, a fait une cession  
le 16ème jour de novembre  
1993 et que la première  
assemblée des créanciers sera  
tenue le 6ème jour de décembre  
1993 à 16 h 30, au bureau  
du syndic, Place Héritage, 100,  
Richelieu, bureau 2000, St-  
Jean-sur-Richelieu (Québec).

**DENIS RÉMILLARD, C.G.A.**  
Syndic désigné

**HÉLÈNE DESSUREAULT**  
LETOURNEAU, demeurant et  
résidant au 617, de la Bergère,  
St-Luc (Québec) J2W 1S9.

Faille

Avis est par les présentes donné  
que HÉLÈNE DESSUREAULT  
LETOURNEAU a fait une cession  
le 16ème jour de novembre  
1993 et que la première  
assemblée des créanciers sera  
tenue le 6ème jour de décembre  
1993 à 16 h 30, au bureau du  
syndic, Place Héritage, 100,  
Richelieu, bureau 2000, St-  
Jean-sur-Richelieu (Québec).

**DENIS RÉMILLARD, C.G.A.**  
Syndic désigné

**2310-0530 QUÉBEC INC.,**  
corporation légalement constituée  
ayant fait affaires sous la raison  
sociale de 'Épicerie Windsor' au  
3349, Windors, St-Hubert  
(Québec) J4T 2X6.

Faille

Avis est par les présentes donné  
que 2310-0530 QUÉBEC INC. a fait  
une cession le 19ème jour de  
novembre 1993 et que la première  
assemblée des créanciers sera  
tenue le 8ème jour de décembre  
1993 à 10 h 00, au bureau du  
syndic.

**CLAUDE MOQUIN, C.A.**  
Syndic désigné

**NOVA SANTÉ INTERNATIONALE**  
INC., compagnie légalement  
constituée ayant fait affaires au  
1350, Gay-Lussac, #18,  
Boucherville (Québec) J4B 7G4 et  
au 5169, Métropolitain Est,  
Montréal (Québec) H1R 1Z7.

Faille

Avis est par les présentes donné  
que NOVA SANTÉ INTERNA-  
TIONALE INC., a fait une cession le  
16ème jour de novembre 1993 et  
que la première assemblée des  
créanciers sera tenue le 7ème jour  
de décembre 1993 à 9h30, au bu-  
reau du séquestre officiel, 5, Place  
Ville-Marie, 8e étage, pièce 800,  
dans la ville de Montréal, dans la  
Province de Québec.

**CLAUDE MOQUIN, C.A.**  
Syndic désigné

Daté de Greenfield Park, ce 27ème jour de novembre 1993.

**Rémillard Moquin Nadeau Inc.**  
SYNDIC DE FAILLITE

899, boul. Taschereau,  
Bureau 270  
Greenfield Park (Québec)  
J4V 2J2  
(514) 466-8585

**RAYMOND, CHABOT,**  
**FAFARD, GAGNON INC.**  
Syndic de faillite

### AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de:  
**176987 CANADA INC.,** cor-  
poration légalement constituée  
ayant fait affaires au 8875, Cros-  
cent 3, Anjou, Québec, H1J 1B6.

Avis est par la présente donné  
que 176987 Canada Inc., a  
déposé une cession de ses  
biens entre les mains de  
RAYMOND, CHABOT, FA-  
FARD, GAGNON INC. le 22  
novembre 1993 et que la  
première assemblée des  
créanciers sera tenue le 6  
décembre 1993 à 9 h 30, au  
bureau du syndic au 1200, boul.  
St-Martin ouest, bureau 200,  
Laval, Québec.

**RAYMOND, CHABOT, Fafard,**  
**Gagnon Inc., Syndic**  
**Rejean Bouchard, CIP**  
Responsable de l'actif

**1200, boul. St-Martin ouest**  
**Bureau 200**  
**Laval (Québec)**  
**H7S 2E4**  
**Tél.: (514) 382-9234**

Dans l'affaire de la faillite de:  
**L.J. GAGNON INC.,** corps  
politique légalement constitué  
ayant fait affaires au 220,  
Du Parc, Laval des Rapides,  
Québec H7N 3X4.

Avis est par la présente donné  
que L.J. Gagnon Inc. a déposé  
une cession le 16 novembre  
1993 et que la première  
assemblée des créanciers sera  
tenue le 6 décembre 1993 à  
13 h 30, au bureau du Séquestre  
Officiel, 5, Place Ville-Marie, 8e  
étage, Pièce 800, Montréal,  
Québec.

**Raymond, Chabot, Fafard,**  
**Gagnon Inc., Syndic**  
**Roland Chretien,**  
Responsable de l'actif

**DATÉ DE MONTRÉAL, ce 27e**  
**jour de novembre 1993.**

**Raymond, Chabot, Fafard,**  
**Gagnon Inc., Syndic**  
**Roland Chretien,**  
Responsable de l'actif

**Tour de la Banque Nationale**  
**500, de La Gauchetière ouest**  
**Bureau 1900**  
**Montréal (Québec) H3B 4L8**  
**Tél.: (514) 879-1365**

TÉL.: 985-3344 AVIS PUBLICS FAX: 985-3340

Suite des avis de la page B 7

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL

COUR DU QUÉBEC Chambre Civile DIVISION DES PETITES CRÉANCES 1111, boul. Jacques-Cartier E. Longueuil, Qc J4M 2J6

ORDONNANCE DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC (articles 138 et 139 C.P.C.)

Il est ordonné aux intimés(es) ci-dessous mentionnés de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Des copies de requête ont été laissées au greffe de cette Cour à votre intention.

Table with 3 columns: Dossiers, Requérants(es), Intimés(es). Lists case numbers and names of parties involved in legal proceedings.

Longueuil, le 16 novembre 1993 Greffier-adjoint

LONGUEUIL VENDE PAR LICITATION

Canada - Province de Québec Cour Supérieure - District de Longueuil Nos: 505-05-001029-930 505-18-000087-932

ARTHUR BRULÉ, résident et domicilié au 8, rue Georges, Sorel, district de Richelieu, partie demanderesse, contre GISELE COMTOIS, résident et domiciliée au 320, rue Bord de l'Eau, app. 103, en la ville et le district de Longueuil, partie défenderesse, et LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY, mis-en-cause.

Avec tous les droits indivis se rattachant à cette dite partie exclusive dans la proportion de trois et six dixièmes pour cent (3,6%) des parties communes connues et désignées comme étant les lots numéro CENT TROIS et DEUX des subdivisions du lot originaire numéro TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE (375-103) du cadastre du Village de Longueuil, division d'enregistrement de Chamby.

Avec l'usage exclusif des espaces de stationnement et de rangements portant les numéros respectifs UN (1) et CENT TROIS (103) lesquels sont des parties communes réservées à usage exclusif, et montrés sur un plan attaché à la déclaration de copropriété ci-après relatée et enregistrée sous le numéro 664332.

Tous les droits de vote attribués à ladite partie exclusive en vertu de ladite déclaration de copropriété. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées à l'immeuble, sans aucune exception ni réserve de la part du vendeur et notamment sujet à une servitude pour fins d'utilités publiques existant en faveur de la Ville de Longueuil, créée aux termes de l'acte enregistré audit bureau sous le numéro 592399.

Cet immeuble porte le numéro 320 ouest de la rue Bord de l'Eau, appartement 103, à Longueuil.

La mise à prix est fixée à 19 975,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque, visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Chamby, 2555, boulevard Roland-Therrien, salle RC-21, LONGUEUIL, le DOUZIÈME jour de JANVIER 1994 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint Elizabeth S. Gobeille

Bureau du shérif Cour Supérieure Longueuil, le 10 novembre 1993

MOTS CROISÉS

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

HORIZONTALEMENT 1- Qui a le caractère impérieux. 2- Enlève. 3- Pluie. 4- Étage d'un bâtiment. 5- Fréon masculin. 6- Qui concerne le clergé. 7- Passé récent. 8- Atoil. 9- Rivière de Suisse. 10- Einsteinium. 11- Qui sort d'un organe (Anat.). 12- Liquide. 13- De couleur rose. 14- Crier, en parlant de l'âne. 15- Hasard favorable. 16- Ride. 17- Cordage de la voile (Mar.). 18- Radium. 19- Hélim. 20- Baudets. 21- Six. 22- Tragi-comédie de Corneille. 23- Assommoir. 24- Se frém masculin. 25- Qualité de ce qui est un.

VERTICALEMENT 1- Fromage présenté dans un panier. 2- Employable. 3- Daliée. 4- Canton suisse. 5- Colombium. 6- Filane. 7- Plante potagère. 8- Ziguouill. 9- Gourmande. 10- Se dit d'une larve d'insecte ayant l'aspect d'une chenille. 11- Ruisseau. 12- Machine-outil. 13- Ecartier. 14- Plutonium. 15- Pronom. 16- Magistrat municipal. 17- Venue au monde. 18- Charge d'un âne. 19- Géant. 20- Raconteur. 21- Sert à la voile (Mar.). 22- Ressant. 23- Colère. 24- Bramet.

Solution d'hier

PLAFOND (1) ROULETTE (2) L'AMÉRICAIN (3) D'APRÈS (4) DANTESCUE (5) EN DOS (6) RÈGLE (7) CROQUET (8) ÉCARTIER (9) ÉCARTIER (10) ÉCARTIER (11) ÉCARTIER (12) ÉCARTIER (13) ÉCARTIER (14) ÉCARTIER (15) ÉCARTIER (16) ÉCARTIER (17) ÉCARTIER (18) ÉCARTIER (19) ÉCARTIER (20) ÉCARTIER (21) ÉCARTIER (22) ÉCARTIER (23) ÉCARTIER (24) ÉCARTIER (25)

ORDRE EST DONNÉ aux intimés de comparaître à la Cour municipale de Saint-Laurent, située au 1405 DE l'Église, Saint-Laurent, le 13 décembre 1993 à 19 heures. Copies des sommations et dénunciations ont été laissées au greffe de cette Cour.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de comparaître à la date susdite, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement dans ces causes.

Ville de Saint-Laurent, le 3 novembre 1993

Me Marie Johnson Greffier - Cour municipale

Province de Québec, District de Longueuil, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO. 505-02-02031-930. LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATION DE LA RIVE-SUD L'ÉCARTIER DU SUD, Demanderesse, -vs- DENIS BERTRAND, Centre CANN DESOISIERS, Défenderesse. Le 09 décembre 1993, à 11h30 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2511 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec dessus de lamine de couleur brune, 1 bureau en métal, 1 lot de 8 chaînes en métal, dessus en coutelet de couleur noire, 1 classeur à 4 tiroirs, de couleur beige, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au 12188, HENRI BEAU, à MONTREAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BIAGIO MAIORINO saisis en cette cause, consistant en: 1 Téléviseur de marque Zenith System 3, 26 po.; 1 vidéo Toshiba VHS, 1 sofa en cuir vert 3 places. Et autres. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier, 514-848-0979, FAX: 848-7061, de l'étude PIETRO MACERA, HUISSIERS, 31 rue St-Jacques Ouest, RC, Montréal, Qc, H2Y 1K9, le 25 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 520-32-000847-939. JACQUES DAUST, Demandeur, -vs- LISON BÉRAND, LOUIS GIRARD, Défendeurs. Le 07 décembre 1993, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile des défendeurs, au no 10850 rue Racette, en la cité Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de cette cause, consistant en: 1 four micro-ondes de marque Kitchen Tech, de couleur blanche; 1 téléviseur couleur, modèle de marque Toshiba, de couleur noire, avec acc.; 1 sècheuse et 1 laveuse de couleur blanche, de marque Mofal avec acc.; ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. CAMILLE BERNARD, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au 12188, HENRI BEAU, à MONTREAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BIAGIO MAIORINO saisis en cette cause, consistant en: 1 Téléviseur de marque Zenith System 3, 26 po.; 1 vidéo Toshiba VHS, 1 sofa en cuir vert 3 places. Et autres. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier, 514-848-0979, FAX: 848-7061, de l'étude PIETRO MACERA, HUISSIERS, 31 rue St-Jacques Ouest, RC, Montréal, Qc, H2Y 1K9, le 25 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO. 500-02-034200-894. MAMODOU MANSOUR, Demandeur, -vs- CLAIRE SENECALESE, Défenderesse. Le 09 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 9340 rue Hochelaga, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois (lamini simili-bois), 1 crèche en bois (lamini simili-bois), 1 table conférence en lamini simili-bois; ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO. 500-02-023049-930. H.R. TUCKER INC., Demandeur, -vs- PAUL SIGALOS & ASSOCIÉS ASSURANCE BROKERS INC., Défenderesse. Le 09 décembre 1993, à 13h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au no 9520 rue Boul. Acadie, #290, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 8 chaînes en métal en tissu de couleur bordeaux; 2 boîtes de son de marque Select 3100, 7, 6 rous, avec boîte 26 pieds; ET AUTRES ARTICLES DIVERS. Condition: ARGENT COMPTANT. ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO. 500-02-023049-930. H.R. TUCKER INC., Demandeur, -vs- PAUL SIGALOS & ASSOCIÉS ASSURANCE BROKERS INC., Défenderesse. Le 09 décembre 1993, à 13h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au no 9520 rue Boul. Acadie, #290, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 8 chaînes en métal en tissu de couleur bordeaux; 2 boîtes de son de marque Select 3100, 7, 6 rous, avec boîte 26 pieds; ET AUTRES ARTICLES DIVERS. Condition: ARGENT COMPTANT. ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO. 500-02-023049-930. H.R. TUCKER INC., Demandeur, -vs- PAUL SIGALOS & ASSOCIÉS ASSURANCE BROKERS INC., Défenderesse. Le 09 décembre 1993, à 13h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au no 9520 rue Boul. Acadie, #290, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 8 chaînes en métal en tissu de couleur bordeaux; 2 boîtes de son de marque Select 3100, 7, 6 rous, avec boîte 26 pieds; ET AUTRES ARTICLES DIVERS. Condition: ARGENT COMPTANT. ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO. 500-02-023049-930. H.R. TUCKER INC., Demandeur, -vs- PAUL SIGALOS & ASSOCIÉS ASSURANCE BROKERS INC., Défenderesse. Le 09 décembre 1993, à 13h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au no 9520 rue Boul. Acadie, #290, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 8 chaînes en métal en tissu de couleur bordeaux; 2 boîtes de son de marque Select 3100, 7, 6 rous, avec boîte 26 pieds; ET AUTRES ARTICLES DIVERS. Condition: ARGENT COMPTANT. ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2511 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec dessus de lamine de couleur brune, 1 bureau en métal, 1 lot de 8 chaînes en métal, dessus en coutelet de couleur noire, 1 classeur à 4 tiroirs, de couleur beige, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2511 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec dessus de lamine de couleur brune, 1 bureau en métal, 1 lot de 8 chaînes en métal, dessus en coutelet de couleur noire, 1 classeur à 4 tiroirs, de couleur beige, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2511 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec dessus de lamine de couleur brune, 1 bureau en métal, 1 lot de 8 chaînes en métal, dessus en coutelet de couleur noire, 1 classeur à 4 tiroirs, de couleur beige, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2511 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec dessus de lamine de couleur brune, 1 bureau en métal, 1 lot de 8 chaînes en métal, dessus en coutelet de couleur noire, 1 classeur à 4 tiroirs, de couleur beige, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2511 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec dessus de lamine de couleur brune, 1 bureau en métal, 1 lot de 8 chaînes en métal, dessus en coutelet de couleur noire, 1 classeur à 4 tiroirs, de couleur beige, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2511 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec dessus de lamine de couleur brune, 1 bureau en métal, 1 lot de 8 chaînes en métal, dessus en coutelet de couleur noire, 1 classeur à 4 tiroirs, de couleur beige, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2511 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec dessus de lamine de couleur brune, 1 bureau en métal, 1 lot de 8 chaînes en métal, dessus en coutelet de couleur noire, 1 classeur à 4 tiroirs, de couleur beige, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2511 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec dessus de lamine de couleur brune, 1 bureau en métal, 1 lot de 8 chaînes en métal, dessus en coutelet de couleur noire, 1 classeur à 4 tiroirs, de couleur beige, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2511 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec dessus de lamine de couleur brune, 1 bureau en métal, 1 lot de 8 chaînes en métal, dessus en coutelet de couleur noire, 1 classeur à 4 tiroirs, de couleur beige, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2511 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec dessus de lamine de couleur brune, 1 bureau en métal, 1 lot de 8 chaînes en métal, dessus en coutelet de couleur noire, 1 classeur à 4 tiroirs, de couleur beige, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2511 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec dessus de lamine de couleur brune, 1 bureau en métal, 1 lot de 8 chaînes en métal, dessus en coutelet de couleur noire, 1 classeur à 4 tiroirs, de couleur beige, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2511 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec dessus de lamine de couleur brune, 1 bureau en métal, 1 lot de 8 chaînes en métal, dessus en coutelet de couleur noire, 1 classeur à 4 tiroirs, de couleur beige, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2511 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec dessus de lamine de couleur brune, 1 bureau en métal, 1 lot de 8 chaînes en métal, dessus en coutelet de couleur noire, 1 classeur à 4 tiroirs, de couleur beige, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2511 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec dessus de lamine de couleur brune, 1 bureau en métal, 1 lot de 8 chaînes en métal, dessus en coutelet de couleur noire, 1 classeur à 4 tiroirs, de couleur beige, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2511 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec dessus de lamine de couleur brune, 1 bureau en métal, 1 lot de 8 chaînes en métal, dessus en coutelet de couleur noire, 1 classeur à 4 tiroirs, de couleur beige, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2511 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec dessus de lamine de couleur brune, 1 bureau en métal, 1 lot de 8 chaînes en métal, dessus en coutelet de couleur noire, 1 classeur à 4 tiroirs, de couleur beige, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2511 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec dessus de lamine de couleur brune, 1 bureau en métal, 1 lot de 8 chaînes en métal, dessus en coutelet de couleur noire, 1 classeur à 4 tiroirs, de couleur beige, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2511 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec dessus de lamine de couleur brune, 1 bureau en métal, 1 lot de 8 chaînes en métal, dessus en coutelet de couleur noire, 1 classeur à 4 tiroirs, de couleur beige, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2511 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec dessus de lamine de couleur brune, 1 bureau en métal, 1 lot de 8 chaînes en métal, dessus en coutelet de couleur noire, 1 classeur à 4 tiroirs, de couleur beige, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2511 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec dessus de lamine de couleur brune, 1 bureau en métal, 1 lot de 8 chaînes en métal, dessus en coutelet de couleur noire, 1 classeur à 4 tiroirs, de couleur beige, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2511 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec dessus de lamine de couleur brune, 1 bureau en métal, 1 lot de 8 chaînes en métal, dessus en coutelet de couleur noire, 1 classeur à 4 tiroirs, de couleur beige, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO, défenderesse. Le 15 décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2511 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois avec dessus de lamine de couleur brune, 1 bureau en métal, 1 lot de 8 chaînes en métal, dessus en coutelet de couleur noire, 1 classeur à 4 tiroirs, de couleur beige, ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ÉTUDE GRENIER & ASS. HUISSIERS, Montréal, le 24 novembre 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-021701-938. GIUSEPPE TREPANI, demanderesse, -vs- BIAGIO MAIORINO

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

I · N · D · E · X

- 100 • 199 IMMOBILIER RESIDENTIEL Achat-vente-échange... 320 Ameublement... 400 • 499 OFFRES D'EMPLOIS... 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES... 600 • 699 VEHICULES

LES ANNONCES CLASSÉES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H00 Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3344 Télécopieur: 985-3340

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes Montréal H2Y 3S6

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

Le centre-ville a un chez-soi!

Les habitations Desjardins du Centre-Ville



Loyers à compter de 3 1/2 656 \$ INCLUANT Chauffage Électricité Air climatisé

Complexe Guy-Favreau Métro Place des Arts Métro Place d'Armes 115, de La Gauchetière ouest app. 303 de 9 h à 17 h 30 RENSEIGNEMENTS: 281-8720

176 CHALETS À LOUER

LAC VICEROY 20 min nord Montebello. Bord de l'eau, 3 c.c., foyer, sauna, Jacuzzi. Sem. ou mois. (514)341-6991.

NORTH HATLEY: Magnifique vue, joliment décoré. 3 ch., 2 s.b., foyer. 1er déc. au 28 fév. 4,000\$ ou Noël 2 sem. 15,000\$. 125, Cedar, North Hatley, (514) 866-2817, (619)842-2793

PETIT LAC LONG. 3 c.c., poêle Franklin, tout équipé. Hiver, 2,700\$. chauff. élec. + utilités 731-2821

SECTEUR ORFORD Bord lac Montjeu. Chalet tout équipé. Pour saison. Laissez message: 777-4315.

180 A PARTAGER

2 CHAMBRES: pour 250\$, non-fumeurs. Plateau. Louis. 524-7755.

OUTREMONT, U. de M., Penthouse. 6 1/2 p., terrasse soleil, chat, n.f., 3255 m. Guy. 733-4365, 739-6888

190 GARAGES À LOUER

VILLE ST-LAURENT Places de garage chauffé Libre imm. 333-1402.

251 BUREAUX À LOUER

À LONGUEUIL 460 à 500 Roland-Therrien IMMEUBLE RÉNOVÉ À LOUER REZ-DE-CHAUSSÉE: Dernier espace à louer dans cette bâtisse de 5 000 pi.ca., pour commercial ou bureaux avec entrepôt, atelier.

2e ÉTAGE: Pour bureau ou commerce. Tout l'étage, soit 9000 pi.ca. Peut être subdivisé. Aménagement neuf selon vos besoins, fenêtres ouvrantes.

Les Immeubles Evolution Ctr: 485-6349

LES JARDINS LE CORBUSIER Espaces disponibles pour bureaux et commerces 800 à 10 000 pi.ca. 744-9742

251 BUREAUX À LOUER

LUXUEUX bureaux, 2 500 pi.ca. avec petit entrepôt et lift. Aussi espaces 300 pi.ca. et +. Coin 13 et 40, ville St-Laurent. 476-0500.

VIEUX-MONTRÉAL, charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking 700 à 1700 pi.ca. 849-5411 ou William 731-9490; 430 Ste-Hélène.

164 CONDOMINIUMS À LOUER

164 CONDOMINIUMS À LOUER

LES DAUPHINS SUR LE PARC

Face au Parc Lafontaine La plus belle vue en ville CES SUPERBES CONDOS SONT MAINTENANT EN LOCATION - Édifice en béton de qualité supérieure. - 1, 2, 3 chambres. - Chauffé, eau chaude fournie. - Vastes balcons. - Superbe piscine et salle d'exercice au 27e étage. - Commerces au rez-de-chaussée. - Tous les services à proximité. - Gardien de services 24 h/jour.

3535 Papineau près rue Sherbrooke semaine 9h à 20h, fin de sem. 12h à 17h 945-8663

259 ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

OUTREMONT: Sur Van Home, près métro Outremont. Édifice A A Stat. Int. 300 à 3 000 p.c.a. Dispo. maintenant, pour professionnels. Bill. 848-1900

301 OEUVRES D'ART

A. PELLAN. Personnage féminin, entre 9 X 11, prix avantageux. (819)376-0431.

318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

AMEUBLEMENT complet de bureau neuf et usage. 685-4051. Les Aménagements F.B. Inc.

STYLOS réplique marque prestigieuse 205/Unité. 646-6266.

390 DIVERS

MAGNIFIQUES RIDEAUX DE DENTEL-LE FRANCAISE. 278-4578

405 SANTÉ, SERVICES COMMUNAUTAIRE

SECRETARIE MEDICALE avec expérience, parfaitement bilingue (écrite, lre et parlé), pratique I.B.M. Envoyez votre C.V. + 2 lettres de réf. DOSSIER 411. Le Devoir, C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Montréal, Qc. H2Y 3S6.

408 SECTEUR CULTUREL

PROGRAMME PAYE (intéressé) par les autochtones et l'Artique 7. Qualifications: bonne connaissance de l'anglais et de l'ordinateur Macintosh. Institut culturel Awaitec. 637-9883

529 SERVICES PROFESSIONNELS

SERVICES INFORMATIQUES: entretien, anti-virus, autres. Léo: 524-7755.

530 COURS

ANGLAIS INTENSIF Janvier 94, prof. diplômée McGill. Privé, semi-privé. 849-5484.

MATHÉMATIQUES - COURS PRIVÉS. Assistance pour travaux. Philippe. 521-1559

542 MASSOTHÉRAPIE

MASSAGES-SAUNA Chinois, suédois, russes. 3 Ave. Cornwall, V.M.R. 738-7917

575 DÉMÉNAGEMENT

GILLES JODIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électriques. Assurance complète. 253-4374

695 AUTOMOBILES

1987 CHEVROLET Blazer, V6, 2X4, automatique, 2.8 Injection, 116,000 kms. garantie impeccable. 7.600\$. (514)499-9896

CADILLAC DE VILLE convertible 1970. CADILLAC 1958. 19 000 miles originale. Excellent investissement. 338-8108 - téléavertisseur

Golf '88 impeccable 5 vitesses, 90 000 km, toit ouvrant, un seul propriétaire. 4 200 \$ 482-0380

DÉCÈS



Exprimez vos condoléances par un don aux Oeuvres du Cardinal Léger.

Vous aiderez aussi les plus pauvres du monde.

Envoyez votre don directement au Cardinal ou utilisez les cartes disponibles dans les maisons funéraires.

Nous enverrons à la famille éprouvée votre message de sympathie.

Fondation Jules et Paul-Émile Léger 130, av. de l'Épée Outremont H2V 3T2

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit qui qui m'éclaire tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait qui est avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de la miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande; au bas, mettre les initiales de la personne exaucée.) D.D.

AVIS DE DÉCÈS

Par télécopieur Avant 16h00 985-3340 Après 16h00 et la fin de semaine 985-3360

Objectif 24,5 millions. Thermometer graphic showing temperature levels from 1M to 20M.

DÉCÈS

Anniversaire 30 ans Monica Langlois Roy, Albert Roy



Le 29 novembre 1963, vous partiez pour ne traverser que quelques nuages mais voilà qu'ils vous menèrent directement au ciel. Depuis, ils furent une multitude à défilier, de beaux blancs et d'autres beaucoup plus sombres. Malgré tout, le soleil et l'espoir restèrent toujours au rendez-vous, sans que rien ne tombe dans l'oubli. La vie continue, mes pensées vous accompagnent.

c'est pour la vie.

LA FONDATION DIANE HÉBERT (514) 965.0333

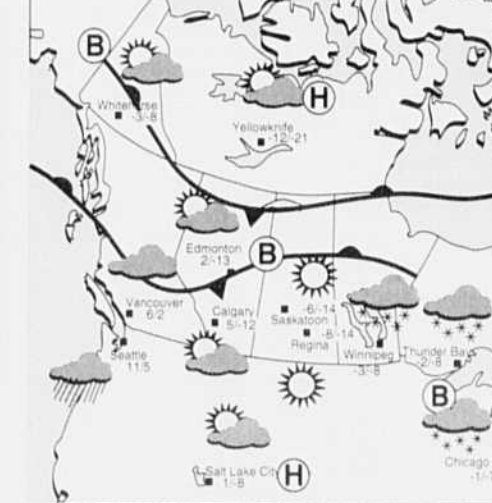
VENDEZ VOTRE AUTO. Pour seulement 24 \$, annoncez votre auto sur 3 lignes durant 6 jours consécutifs. 8 \$ la ligne supplémentaire. Il est possible d'annuler la parution des annonces, mais la facturation demeure inchangée. De plus, aucune modification ne peut être apportée au texte après la première parution.

ANNONCES CLASSÉES 985-3344

LA MÉTÉO

Prévision à long terme pour Montréal

Table with 4 columns: Aujourd'hui, Dimanche, Lundi, Mardi. Weather icons and temperature ranges.



Situation générale L'anticyclone à qui nous devons le soleil des derniers jours sur le centre du Québec gisse tranquillement vers le sud-est. Les températures froides et les bons vents qui y sont associés attendront les régions de l'est samedi. D'autre part, un système dépressionnaire provenant des Grands Lacs approche très lentement. Ce système a déjà emmagasiné graduellement l'ouest québécois et attendra le centre de la province samedi. Il apportera de la pluie ou de la neige fondante et il y aura risque de pluie vergicplante. Les températures attendront enfin des valeurs de saison. Demain, les nuages régront presque partout et les précipitations gageront la moitié de la province.

Régions Abitibi: un peu de neige ou de gresil débutant le matin. Risque de pluie vergicplante. Max de zéro à -2. Vents de 20 à 40 km/h. Demain: élue ou neige fondante. Température stable à près de zéro la nuit et demain.

Montréal: emmagasinement graduel. Max. 2 Vents de 20 à 40 km/h. Demain: pluie ou neige fondante. Température stable à 2 la nuit. Max. 5.

Estrie: ensolleillé avec passages nuageux le matin. Emmagasinement graduel par la suite. Max. prés de -2. Demain: nuageux avec éclaircies. Min. prés de -6. Max. de zéro à -2.

Outaouais: ensolleillé avec passages nuageux le matin. Emmagasinement graduel par la suite. Max. prés de -2. Demain: nuageux avec éclaircies. Min. prés de -6. Max. de zéro à -2.

Parc de la Gaspésie, Côte-Nord et baie des Chaleurs: ensolleillé avec passages nuageux le matin. Emmagasinement graduel par la suite. Max. prés de -2. Demain: nuageux avec éclaircies. Min. prés de -6. Max. de zéro à -2.

Bas-Caraïbe et Sept-Îles: ensolleillé avec passages nuageux le matin. Emmagasinement graduel par la suite. Max. prés de -2. Demain: nuageux avec éclaircies. Min. prés de -6. Max. de zéro à -2.

Charlevoix, Rivière-du-Joup, Rimouski et Matapédia: ensolleillé avec passages nuageux. Max. prés de -2 à -4. Vents de 20 à 40 km/h. Demain: emmagasinement. Min. prés de -4. Max. prés de zéro. Devenant venteux.

St-Anne-des-monts, Gaspé et parc Forillon: ensolleillé avec passages nuageux. Max. zéro à 2. Vents de 20 à 40 km/h. Demain: emmagasinement. Min. prés de -4. Max. prés de zéro. Devenant venteux.

Parc de la Gaspésie, Côte-Nord et baie des Chaleurs: ensolleillé avec passages nuageux le matin. Emmagasinement graduel par la suite. Max. prés de -2. Demain: nuageux avec éclaircies. Min. prés de -6. Max. de zéro à -2.

Lever .....7h08 Coucher .....16h15

Prévision à long terme pour Québec

Table with 4 columns: Aujourd'hui, Ce Soir, Dimanche, Lundi, Mardi. Weather icons and temperature ranges.

Prévision à long terme pour OTTAWA

Table with 4 columns: Aujourd'hui, Ce Soir, Dimanche, Lundi, Mardi. Weather icons and temperature ranges.

100 VISITES LIBRES

BELLE VUE PARC LAFONTAINE Victorieux, luxueux 8 pièces, très éclairé, grand balcon. DIM. 13x40 à 16x00, 1129 Rachel est 523-2340

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

DOMAINE À VENDRE 52 arpents! A Sainte-Victoire de Sorel, avec maison 3 c.c., 2 s./bains, plus 1 érablière de 2 500 à 4 000 entailles sur tubulures. Le tout construit en 1989. Raison de vente: maladie. Jour: (514) 782-2242 soir: (514) 782-3489

IMAGINEZ L'ÉLÉGANCE Foyer chêne blanchi, mur de brique, moulure de plâtre, design raffiné, confort à 5 min. du Centre. Pour acheter, ou vendre une propriété, demandez conseil à des professionnels qui apprécieront la même qualité que vous. Appelez: Anne Cohard - 328-9797 Céleste Courcier

AHUNTSIC Cottage semi-détaché, 8 pièces, garage chauffé. Pres métro et rivière. Rue pastible 217.000\$ Par téléphone: 387-9512

BOIS-DE-BULOING Cottage détaché, éclairé, grand terrain, garage chauffé. 225-4005, 333-6101

OUTREMONT cottage 3 c.c., bureau entrée privée, idéal profess., rénove 1992. 295.000\$. Pas d'agent. 843-4429

PLATEAU Duplex sur 3 étages, façade pierre, r.-de-ch., commerce 790 pi.c.a., logement 7 1/2, 1580 pi.c.a., tout vaquant. 155.000\$ incluant rénov. compl. 807-809 Rachel, coin St-Hubert. 278-2387

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

LOFTS Luxes et Voluptés, insonorisés. 700 à 3 000 pi.c.a., stat. int., terrasse. 62 000\$ et plus. 252-LOFT

OUTREMONT, 1777, du Manoir 4 c.c., 1-d-c., très lumineux. 1 800 p.c.a., rénové, insonorisé, garage chauffé. 253.000\$. 344-2648

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

OUTREMONT une rue, un toit sur Bloomfield. 7 1/2, rénové à 98 000\$ et +, ensolleillé, balcon. 256-2222, 286-4342

PLATEAU Grands condos ensolleillés, rénov. compl. de qualité en cours, façade de pierre, cachet. 5 1/2, 85.000\$ et 90.000\$. 6 1/2, de 115.000\$ à 125.000\$. comptant 10%. St-Hubert/Rachel. 278-2387

VIEUX-MONTRÉAL Condo de 600 pi.ca., vue superbe sur le fleuve, foyer, mur de pierre. 108.000\$. 284-6679

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

OUTREMONT une rue, un toit sur Bloomfield. 7 1/2, rénové à 98 000\$ et +, ensolleillé, balcon. 256-2222, 286-4342

PLATEAU Grands condos ensolleillés, rénov. compl. de qualité en cours, façade de pierre, cachet. 5 1/2, 85.000\$ et 90.000\$. 6 1/2, de 115.000\$ à 125.000\$. comptant 10%. St-Hubert/Rachel. 278-2387

VIEUX-MONTRÉAL Condo de 600 pi.ca., vue superbe sur le fleuve, foyer, mur de pierre. 108.000\$. 284-6679

IMMOBILIER RESIDENTIEL 111 \$ propriétés, condominiums, maisons de campagne, chalets. Annoncez votre propriété à vendre pendant 24 journées consécutives, sur 3 lignes de texte pour seulement 111 \$, 37 \$ la ligne supplémentaire. L'annonce est renouvelée en tout temps. La facturation s'établit alors en fonction du tarif promotionnel. ANNONCES CLASSÉES 985-3344

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

PRES HOPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT Condominium de prestige, tour du Méridien, 4ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 pi.ca. plus terrasse p/ces de 400 pi.ca., 2 s./bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines intérieure et extérieure, bain tourbillon, salle d'exercices. Construction de qualité, concierge résident, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes artères. Libre immédiatement. Prix: 210 000 \$ sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir: 388-2704

115 EXTERIEUR DE MONTRÉAL

CHERCHONS COTTAGE ancien, rénové, 3 ou 4 c.c. sur Mont St-Hilaire, avec vue, secteur chemin de la montagne. Payons comptant 120 000 \$. PARTICULIER: 787-2839

120 LAURENTIDES

ST-SAUVEUR, village. Cottage rénové, 5 cc, 2 s.b. Vendrais pour hypothèque. 951-0988

121 CANTONS DE L'EST

LAC BROME 15 000 p.c.a., privé, sur le lac. Maison 4 saisons, rénovée, 2 c.c., foyer pierre, atelier, vue unique sur Brompton. 135.000\$. 842-3656 - 1-243-0882

LAC BROME MANOIR INVERNESS Élégante copropriété de style loyaliste, dans rare ensemble riverain. 1 100 pi.ca., plus terrasse, 2 c.c., 1 s./bains, 5 appareils ménagers, foyer, grands rampements. Tous services incluant 2 piscines, mania, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires soigneux, confort, sécurité, tranquillité. A moins de 30 minutes de 6 centres de ski, golf en développement en annexe. Loisirs 4 saisons. Libre immédiatement. Prix: 125 000 \$ Sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir: 388-2704.

MONT-SUTTON A deux pas des pistes de ski! Condo 2 c.c., foyer, meublé. 59 000\$ Une occasion à saisir! J. Lacroix, Imm. Dynamique, 1-538-4000, soir 1-538-3721.

SUTTON Chalet sur 2 acres de terrain aménagé, 2 c.c., 59 900\$ J. GIROUX, Imm. Dynamique, 1-538-4000

125 HORS-FRONTIÈRES

LAUDERHILL EAST-LAUDERHILL FLO-RIDE Condo app. 2 chambres à coucher, entièrement meublé, 2 s./bains complètes, spacieux, air climatisé, rez-de-chaussée, véranda avec moustiquaires. 38 500\$ U.S. Appelez: Gail (305)742-3332

130 MAISONS DE CAMPAGNE

DOMAINE PRESTIGIEUX PRIVÉ Construit en 1991: 6 c.a.c. superbe habitation, 4 000 pi.ca., piscine chauffée, autres bûchers matures. Une vraie demeure 165 000\$. Avec terrain de 30 arpents. Steven A. Lattipé. Century 21 - Immobilier Hells Inc. (514) 696-2121 (514) 264-3906

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

BOUL ST-JOSEPH, près métro, 6 1/2, libre 1er déc. 700\$. 844-7704 ou 845-0018

AHUNTSIC Grand loft, près métro, terrasse, personne seule ou couple. 550\$/mois. Jour: 878-2787, soir: 389-3083.

C.D.N. App. Rockhill, Grand 4 1/2 chauff. élect. coin, super éclairé, vue magnifique, garage. 1er déc. 739-7580

C.D.N. Spacieux 3 1/2, meublé, tranquille, chauffé, gaz et élect. incl. Tel. en sus. 600\$/mois. 735-4192.

DISCRIMINATION INTÉRIÈRE «La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»

GOUIN / L'ACADIE. Luxueux 6 1/2, 2e, vue sur rivière. 335-0130

JOLI 3 1/2, sous-loué, tout meublé, près Westmount. De janvier à juin. Références: 369-7004

OUTREMONT, 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseur, chauffé. 849-7061

OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33 ch. Côte St-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, gym., "sun deck". 277-5873

OUTREMONT, près Laurier, R.d.c., cachet ancien, 4 chauffé, électromén., 700\$. 270-5211

OUTREMONT: Chaleureux 5 1/2, Av. Bernard, 2 c.c., chauffé, eau chaude, cuisinière-figo, planchers chêne, mur briques, ensolleillé, près métro et parc. 800\$/mois. Libre. 273-7868

PLATEAU 4 1/2, Fullum et Mont-Royal, élect. locales, face au parc, salon double. 450\$ 253-8803

SOUS-LOCATION, JAN. 94 St-Léonard, haut duplex, 4 1/2 chauffé, entr. lav. sèche. 485\$/mois. 253-0694

VILLE ST-LAURENT, Thompson 3 1/2 - 4 1/2, équipés, chauffés, près services. 333-1402.

164 CONDOMINIUMS À LOUER

164 CONDOMINIUMS À LOUER

A GATINEAU, 1er déc. 2 c.c., spacieux, plafonds cathédrale, foyer, garage privé. 5 électro. inclus. 6905 \$ 5 min. Hôp. et Promenades de l'Outaouais. Soir: (819) 561-5291. Jour: (613) 781-9168

ILE-DES-SOEURS Superbes 3 1/2, 4 1/2, clim., syst. d'alarme, garage, piscine, 5 électro, patio, marquetterie, ensolleillé. Poss. 2 mois gratuits. 850\$ et 1025\$ A voir: 871-7680.

MTL. Petit studio, équipé, foyer. Idéal pied-à-terre. 360\$ 666-7768

PIED A TERRE POUR NOEL 14 déc. au 7 janv., luxueux condo 3 1/2, foyer, ensolleillé, tous les électromén., sécuritaire, meubles raffinés, métro. Berni, 400\$/sem. Garanties exigées. 529-9277

PLATEAU, A louer période indéfinie. 6 1/2, rénové, 500\$. Soir, w-end. 384-0529

165 PROPRIÉTÉS À LOUER

A ST-FRANÇOIS, bord de l'eau, maison de prestige. Evaluation 300.000\$. 4 c.c., piscine. 1.500\$/mois. 964-4104

LE DEVOIR LES SPORTS

Un sport qui commence à marcher fort

1. — La course à pied traîne de la patte, la marche lui presse le pas

GILLE MARCOTTE LE DEVOIR



LA MARCHÉ

Courir c'est bien beau, bien bon pour la bonne forme, personne ne le conteste ou presque. C'est aussi un genre de raccourci, ça sauve du temps d'accord, ça vous décarbonise plus vite; oui le bain de sueurs, oui l'auto-sau, oui le high d'endorphine, oui l'envol vers le nirvana et tout ça, mais l'évidence est là: ce genre de trot, même prudent, même pondéré, finit à la longue par abîmer l'anatomie du bipède, qui n'a que deux pattes et hélas pas d'ailes, pour faire son petit bonhomme de chemin ici-bas. Autrement ce n'est pas parce qu'il invente l'avion et l'espadrille que l'homme sapiens a de quoi se prendre pour un pégease.

Le jogging flagole donc, vous aviez remarqué ça, j'imagine. Il y a juste à regarder, on en voit de moins en moins souvent de ces jambes gambadantes et les braves forçats du running-shoe vont de plus en plus tout seuls, têtes heureuses et de cochon, continuant d'aller au bout de leur souffle avec l'acharnement aveugle d'une race en voie de disparition. En tout cas, la rage est finie, c'est bien ce qu'on voit, c'est aussi ce qu'on dit. Les adeptes de la course à pied soignent leurs ménisques usés et les espadrilles sont recyclées dans le moins dur, dans le plus naturel: dans la marche. On reconnaît qu'on n'a pas tous l'hérédité d'Alexis le Trotteur ou d'Emil Zatopek, bravo!, et on achève d'être des chevaux.

On pense donc de plus en plus de bien de ce proverbe africain qui rappelle ceci à son prochain: l'homme qui court rate son bonheur. Alors, tant qu'à faire, aussi bien marcher, se disent certains. Plusieurs même, et de plus en plus le font. Bien sûr on entend rarement parler des exploits de ces champions du quotidien, les Rita Elsener, 73 ans, 125 kilomètres le printemps passé, 25 heures d'une traite ou encore les Gilbert Simard, Léo Paul Locas, Michel de Niverville, quinquagénaires «bien sonnés», 150 kilomètres cet automne, de Mont-Laurier à Sainte-Agathe. D'autres aussi, qui marchent pour la santé et par plaisir d'abord, se tapent de temps à temps ce genre de marathon, par défi, bien plus que pour la gloire, on s'en doutera.

L'idée de la marche est pourtant aux antipodes de la performance, même si des gros marcheurs, les aguerris qui foulent l'asphalte et l'herbe depuis des décennies, s'offrent le luxe de s'attaquer à de longues distances. C'est exceptionnel. Parce que la marche, outre ses bien-

faits sur la condition physique, est aussi une activité tout à fait conviviale. Les marcheurs vont en gang souvent: Club de marche dynamique, YMCA centre-ville, Club de marche Montréal-Nord, Randonnées Plein Air, Randonneurs Yanska, Accès Sentiers, Détour Nature, les Intépides, les Périmateurs, ainsi de suite. Il y a une bonne cinquantaine de clubs, 10 000 marcheurs au bas mot, une Fédération aussi, qui a bien peu de moyens, qui titube, tenue à bout de pieds par des marcheurs qui donnent de leur temps pour maintenir en vie une revue trimestrielle (La Marche), et continuer d'offrir un minimum de services aux membres, dont une panoplie de cartes des sentiers du Québec.

La Fédération de la marche québécoise, cachée loin dans les catacombes du Stade olympique où sont cordées les 56 fédérations de ci et de ça, reste, grâce à la bonne volonté des bénévoles, un lieu de ralliement. C'est une bonne place où aller chercher de l'information, tout comme les clubs dont ils peuvent vous fournir la liste ou même certaines boutiques spécialisées où les commis sont prêts et aptes à s'arrêter sur votre cas le temps qu'il faut avant de vous vendre leur marchandise. (La Cordée, rue Sainte-Catherine, Altitude sur la Rive-Sud et sur Saint-Denis, Les Aventuriers sur Saint-Denis aussi, et il y en a d'autres, sont des boutiques qui valent la halte.)

À la Fédération «bringuébalante» de la marche, vous commencez par demander Nicole Blondeau ou Daniel Pouplot (252-3157), des vieux de la vieille, qui ont au-delà de vingt ans de marche dans les jambes, de bonnes gens de bon conseil, qui pourront vous refiler des bons tuyaux, si l'envie vous prend d'aller jouer de l'espadrille dehors. Je vous en refille quelques-uns de ces trucs après demain: où, comment commencer, quel acheter d'abord, quoi ne pas acheter, les grand événements, etc. Pour l'instant, attention les frileux surtout, aussi bien vous le dire tout de suite, il y a un incontournable: les combinaisons de polypropylène.

P.S.: Les coupures, bien sûr les coupures, les temps sont durs, on commence à le savoir, d'accord, mais... quelqu'un au ministère de M. Blackburn pourrait-il expliquer à la suite de quel calcul on en est arrivé à n'être pas même foutu de payer un seul employé à temps plein dans un organisme dont l'action, c'est simple à déduire, est de nature à faire économiser qui sait combien au ministère de la Santé.

Brashear à Fredericton

Le Canadien veut accorder plus de temps de glace à Sévigny

FRANÇOIS LEMENU PRESSE CANADIENNE

Il y a parfois des décisions difficiles à expliquer. Par exemple, celle du Canadien qui, hier, a retourné Donald Brashear à Fredericton.

Depuis son rappel de la Ligue américaine le 14 novembre, Brashear avait pourtant démontré qu'il a sa place chez le Canadien. Un but et une passe en quatre matches, du jeu combatif mais discipliné, un bon coup de patin et un lancer dans la bonne moyenne sont autant d'éléments qui auraient dû lui permettre de rester à Montréal.

«Il n'y a rien de négatif dans son cas. Au contraire, tout est positif», a déclaré Jacques Demers alors qu'il cherchait à expliquer la décision de l'état-major. «Mais nous comptons sept ailiers gauches avec le retour de Benoit Brunet. C'est trop. Actuellement, il y a un surplus de joueurs. Il nous fallait faire de la place.»

Mais pourquoi Brashear alors que le Tricolore compte des joueurs qui ne méritent même pas de lacer ses patins?

«Il faut voir si Pierre Sévigny est capable de jouer dans la Ligue nationale, a répondu Demers. Ce n'est pas en l'employant de sept à huit minutes par match et en lui faisant sauter des parties qu'on va savoir s'il peut jouer dans cette ligue. Cette fois, j'ai l'intention de lui donner une véritable chance, a-t-il ajouté au sujet du jeune ailier gauche qui complètera un trio avec Guy Carbonneau et Ed Ronan.

Demers fait aussi valoir que Sévigny a accompli plus de choses que Brashear dans la Ligue américaine et qu'il mérite une autre chance.

Quant à Brashear, il a reçu l'assurance qu'il sera rappelé à Montréal avant longtemps.

Il doit améliorer sa défensive ainsi que son maniement du bâton. Mais on va faire appel à ses services, a promis Demers.

13e semaine dans la LNF Le «run-and-shoot» contre le «hit-and-run» Pittsburgh à Houston dimanche soir

MARIO SIMARD PRESSE CANADIENNE

Il y a un mois, les Oilers de Houston présentaient un dossier de 1-4 et la pression était forte sur le propriétaire Bud Adams pour qu'il se débarrasse de l'entraîneur-chef Jack Pardee, de l'offensive «run-and-shoot» et du quart-arrière Warren Moon.

Les Oilers ont depuis remporté leurs cinq derniers matches, leur offensive est la deuxième meilleure dans la Conférence américaine, et Moon a complété 11 passes de touché contre seulement cinq interceptions au cours de la série de victoires. Les Oilers pourraient se retrouver seuls au premier rang de la section centrale de la Conférence américaine s'ils l'emportent dimanche soir contre les Steelers de Pittsburgh.

Dans un autre match à surveiller, entre les Bills de Buffalo et les Chiefs de Kansas City, le demi Thurman Thomas n'a plus besoin que de 38 verges par la course pour atteindre le plateau de 1000 pour une cinquième saison de suite. Barry Sanders, des Lions de Detroit, en a fait autant le week-end dernier. Le record est de sept saisons et appartient à Eric Dickerson, de 1983 à 1989.

Nouvelle-Orléans (6-4) à Minnesota (5-5)

L'humiliation de lundi soir aux mains des 49ers de San Francisco (au compte de 42-7) était la deuxième pire défaite des Saints en sept saisons sous la direction de l'entraîneur-chef Jim Mora. La pire? En 1988, 45-3 contre les Vikings, les adversaires de ce week-end. La troisième pire? En 1987, 44-10, encore une fois contre les Vikings. Mauvais présage.

Cleveland (5-5) à Atlanta (4-6)

Les Falcons ont remporté quatre de leurs cinq derniers matches après avoir perdu les cinq premiers. Le réveil de l'équipe coïncide avec l'arrivée de Deion Sanders après sa saison de baseball. «Avec Deion comme demi de coin, nous ne craignons pas d'utiliser le blitz et c'est en plein le genre de football que nous aimons», dit l'entraîneur-chef Jerry Glanville. La ligne offensive des Browns a déjà concédé 37 sacs cette saison et le quart-arrière Todd Philcox a commis six interceptions en deux matches à la place de Bernie Kosar. Un autre après-midi d'enfer pour les Browns.

Buffalo (8-2) à Kansas City (7-3)

Joe Montana reviendrait au jeu contre les Bills et le redoutable Bruce Smith. Conseil: placez Montana dans une cage de verre aseptisée à l'abri des microbes et des blessures, et gardez-le pour les matches éliminatoires.

Pittsburgh (6-4) à Houston (6-4)

L'offensive «run-and-shoot» des Oilers n'a jamais connu de succès contre la défensive des Steelers, qui ont d'ailleurs remporté trois des quatre derniers matches entre les deux équipes. Les derniers défensifs des Steelers sont parmi les plus durs plaqueurs de la NFL et ne ratent jamais l'occasion de bousculer les petits receveurs de passes des Oilers.

FOOTBALL LIGUE NATIONALE

Table with columns for team, games played, wins, losses, ties, points for, points against, and points differential.

Conférence américaine

Table for American Conference with columns for team, games, wins, losses, ties, points for, points against, and points differential.

Section Centrale

Table for Central Section with columns for team, games, wins, losses, ties, points for, points against, and points differential.

Section Ouest

Table for Western Section with columns for team, games, wins, losses, ties, points for, points against, and points differential.

Conférence nationale

Section Est

Table for Eastern Section with columns for team, games, wins, losses, ties, points for, points against, and points differential.

Section Centrale

Table for Central Section with columns for team, games, wins, losses, ties, points for, points against, and points differential.

Section Ouest

Table for Western Section with columns for team, games, wins, losses, ties, points for, points against, and points differential.

Thibault s'est souvenu des malheurs de Fiset

PRESSE CANADIENNE

Dans le feu de l'action jeudi, Jocelyn Thibault s'est rappelé ce qui était arrivé à Stéphane Fiset à ses débuts avec les Nordiques quand les Kings ont rétréci l'écart à un but en troisième période après avoir accusé un déficit de 5-0 et 7-3 dans le match.

«Le match de fou que Stéphane a connu contre les Flames de Calgary il y a quelques années m'a traversé l'esprit», a confié Thibault, hier, après la séance d'entraînement.

La confiance de Fiset avait été dûrement ébranlée à la suite d'une

mauvaise performance contre les Flames qui avaient comblé un retard de cinq buts en troisième période pour créer l'égalité 8-8.

L'entraîneur des gardiens, Daniel Bouchard, s'est assuré que Thibault ne serait pas affecté.

«Je me disais à moi-même que je

ne devais pas me laisser abattre quand les Kings ont porté le score 7-6, a expliqué Thibault. Je ne devais pas paniquer parce que nous avions encore l'avance par un but. Et puis, je n'avais pas été marqué sur les buts des Kings. Ils ont marqué cinq fois en avantage numérique.

EN BREF

BARRY SANDERS FINI POUR LA SAISON?

Barry Sanders, meilleur porteur de ballon de la NFL, s'est blessé gravement face aux Bears de Chicago. Il s'attend à s'absenter pendant 5 semaines mais il pourrait aussi être à l'écart pour le reste de la saison.

présent, seules Québec et Salt Lake City se sont portées candidates pour les Jeux de 2002.

SAVARD SUSPENDU

Denis Savard, du Lightning de Tampa Bay, et Steve Smith, des Blackhawks de Chicago, ont été suspendus pour quatre matches par la Ligue nationale à la suite de l'altercation à coups de bâton dans laquelle ils ont été mêlés, samedi dernier.

EN DEUX MOTS

L'Américaine Bonnie Blair a remporté les 500 mètres dames, hier, en lèvé de rideau de la saison de Coupe du monde de patinage de vitesse... Les Maple Leafs de Toronto ont accordé un nouveau contrat de cinq ans à leur joueur de centre vedette Doug Gilmour, qui lui rapportera un salaire estimé à 15 millions\$. Blessé à l'aîne, Todd Gill pourrait devoir faire une croix sur la saison 1993-94.

SUCCÈS DE WACHTER

La championne du monde de ski Anita Wachter a remporté hier le slalom géant féminin de Santa Caterina Valfurva, deuxième épreuve de la saison 93-94. L'Autrichienne a devancé la Suisse Vreni Schneider, qui fêtait son 29e anniversaire, et la Française Carole Merle.

LA SUÈDE CANDIDATE

Les villes suédoises d'Oestersund et d'Aare ont posé conjointement leur candidature pour accueillir les Jeux olympiques d'hiver de 2002. Jusqu'à

TÉL. : 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX : 985-3340

Suite des avis de la page B 8

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO 700-02-024862-935 27-004431-936 DANS LA COUR DU QUÉBEC. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, DEMANDEUR, -VS- CLAUDE LECLAIR, DÉFENDEUR. AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT donné que les effets mobiliers du défendeur, saisis en cette cause, seront vendus à 47, Carré Lionel Groulx, à Blainville, district de Terrebonne, le 8e jour de décembre 1993, à 12h00 de l'après-midi, savoir: 1 véhicule de marque Metro, 4 portes, blanc; 1 véhicule de marque Buick, bleu, 4 portes. LESQUELS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. DONNE À ST-JÉRÔME, ce 15e jour de novembre 1993, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 de Manlyng, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél. 436-8282.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO 500-02-024862-935 27-004431-936 DANS LA COUR DU QUÉBEC. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, DEMANDEUR, -VS- P.O.S. MARKETING INC. DÉFENDEUR. AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT donné que les effets mobiliers du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Ordinateur de marque Vision Magstronic comprenant: clavier et disque dur, 1 imprimante de marque Canon USP 4 et acc, 1 ordinateur de marque Data Train OC 514 comprenant: clavier et acc, 1 imprimante de marque Desk ST 550C et acc. ET AUTRES Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO

MACERA, huissier 514-848-0979. FAX 848-7061, de l'étude PIETRO MACERA, HUISSIERS, 31, rue St-Jacques Ouest, RC, Montréal, QC, H2Y 1K9, le 25 novembre 1993.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO 505-27-012531-928 DANS LA COUR DU QUÉBEC. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, DEMANDEUR, -VS- YVES BAUMGARDEN, DÉFENDEUR. AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT donné que les effets mobiliers du défendeur, saisis en cette cause, seront vendus à 70, des Pimeviers, à St-Lin, district de Joliette, le 7e jour de décembre 1993, à 13h00 de l'après-midi, savoir: 1 système de son et acc, 2 récepteur AM/FM, 1 répondeur téléphonique, 1 four micro-ondes. LESQUELS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. DONNE À ST-JÉRÔME, ce 15e jour de novembre 1993, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 de Manlyng, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél. 436-8282.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO 700-05-000742-936 DANS LA COUR SUPÉRIEURE GESTION SAULAHIE INC, DEMANDEUR, -VS- 2749-5399 QUÉBEC INC, DÉFENDEUR. AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT donné que les effets mobiliers de la défenderesse saisis en cette cause, seront vendus à 1653 Cunard à Laval, le 7e jour de décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, savoir: 1 véhicule GMC, Cutlav, 86, blanc et bleu. LESQUELS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. DONNE À ST-JÉRÔME, ce 9e jour de novembre 1993, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 de Manlyng, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél. 436-8282.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO 700-05-000742-936 DANS LA COUR SUPÉRIEURE GESTION SAULAHIE INC, DEMANDEUR, -VS- 2749-5399 QUÉBEC INC, DÉFENDEUR. AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT donné que les effets mobiliers de la défenderesse saisis en cette cause, seront vendus à 1653 Cunard à Laval, le 7e jour de décembre 1993, à 11h00 de l'avant-midi, savoir: 1 véhicule GMC, Cutlav, 86, blanc et bleu. LESQUELS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. DONNE À ST-JÉRÔME, ce 9e jour de novembre 1993, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 de Manlyng, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél. 436-8282.

VENTES PAR SHÉRIF

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

MONTREAL

Ordonnance de saisie et vente immobilière Canada — Province de Québec Cour supérieure — District de Montréal No: 500-05-016872-911 500-18-000257-924

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE

COMMERCÉ, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 1155 boul. René-Lévesque ouest, 12ième étage, en la cité et district de Montréal, partie demanderesse contre 169823 CANADA INC., s/s M. Louis Kupcsik, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 1501, Dr. Penfield, app. 3 Montréal, résident et domicilié au 1501, Dr. Penfield, app. 3 en les cité et district de Montréal et IVAN LASZLO, résident et domicilié au 950, rue Fauvel, Ste-Dorothée, Laval, et HERMAN FISHER, résident et domicilié au 950 rue Fauvel, Ste-Dorothée, Laval, parties défenderesses et LE REGISTRATEUR DE MONTREAL, mis-en-cause.

L'immeuble appartenant au défendeur, ci-après décrit: 169823 CANADA INC.

«Un emplacement situé dans la Ville de Verdun, province de Québec, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéroté TROIS MILLE QUATRE CENT UN (Pte 3401) au plan et livre de renvoi officiels de la Municipalité de la Paroisse de Montréal.

De figure irrégulière, ladite partie est bornée vers le nord-est par le lot originaire no 5013-1, vers le sud-est par une autre partie du lot originaire 3401 (rue Rushbrooke), vers le sud-ouest par le lot originaire 5064-1, mesurant selon les titres soixante et un mètres et cinquante-sept centièmes (61.57 m.) vers le nord-est, trente-cinq mètres et soixante six centièmes (35.66) vers le sud-est (rue Rushbrooke), soixante-dix-neuf mètres et quatre-vingt-huit centièmes (79.88 m.) vers le sud-ouest (ruelle), trente mètres et quarante-huit centièmes (30.48 m.) vers le nord-ouest, contenant une superficie de deux mille cent soixante deux mètres carrés et quatre-vingt-cinq centièmes (2,172.90 m.c.), le tout plus ou moins.

Selon les titres cette partie du lot 3401, mesurant soixante et un mètres et cinquante-sept centièmes (61.57 m.) dans la ligne nord-est, trente-cinq mètres et soixante-six centièmes (35.66 m.) dans la ligne sud-est et soixante-dix-neuf mètres et quatre-vingt-huit centièmes (79.88 m.) dans la ligne sud-ouest. Copéant l'arpenteur géomètre mesure soixante-deux mètres et quinze centièmes (62.15 m.) dans la ligne nord-est, trente-cinq mètres et cinquante-quatre centièmes (35.54 m.) dans sa ligne sud-est et quatre-vingt-mètres et quarante-

trois centièmes (80.43 m.) dans sa ligne sud-ouest et ce sans cause d'empêchements.

Avec une bâtisse y érigée portant les numéros civiques 3473 et 3477 rue Rushbrooke.

La mise à prix est fixée à 152,750.00 \$ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par cheque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de justice de Montréal, le 10 rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le DIXIÈME (10e) jour de JANVIER 1994 à QUATORZE heures.

Ordonnance de saisie et vente immobilière Canada — Province de Québec Cour supérieure — District de Montréal No: 500-05-009844-935 500-18-000323-932

SECURITY HOME MORTGAGE INVESTMENT

CORPORATION; partie demanderesse contre INVESTISSEMENTS FANERAM L'EE, corporation légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires au 12255, 27e avenue, Rivière-des-Prairies et ANDRÉ RAMON et YVETTE MICAULT, domiciliés et résidant au 12255, 27e avenue, Rivière-des-Prairies; parties défenderesses et LE REGISTRATEUR DE

MONTREAL, mis-en-cause.

«Un emplacement ayant front sur la vingt-septième avenue, quartier Rivière-des-Prairies, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro mille six cent trente-et-un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-trois (133-1631) au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivière-des-Prairies.

Avec bâtisse y dessus érigées portant les numéros 12 255 à 12 259 de ladite 27e avenue, quartier Rivière-des-Prairies, en la ville de Montréal.

La mise à prix est fixée à 45,700.00 \$ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par cheque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de justice de Montréal, le 10 rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le QUATRIÈME (4e) jour de JANVIER 1994 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint Michel Pelletier Bureau du shérif Cour supérieure Montréal, le 11 novembre 1993.